

LIAISONS

Mai 2006
N° 280
5 numéros/an

2,20€



LAÏQUES

contrer les inégalités

SANS-PAPIERS

> APPEL À
LA DÉSOBÉISSANCE

ENTRETIEN AVEC

GEORGES DUPON-LAHITTE

> 9 ANS DE PRÉSIDENTE À LA FCPE

59^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

> RAPPORT D'ACTIVITÉ

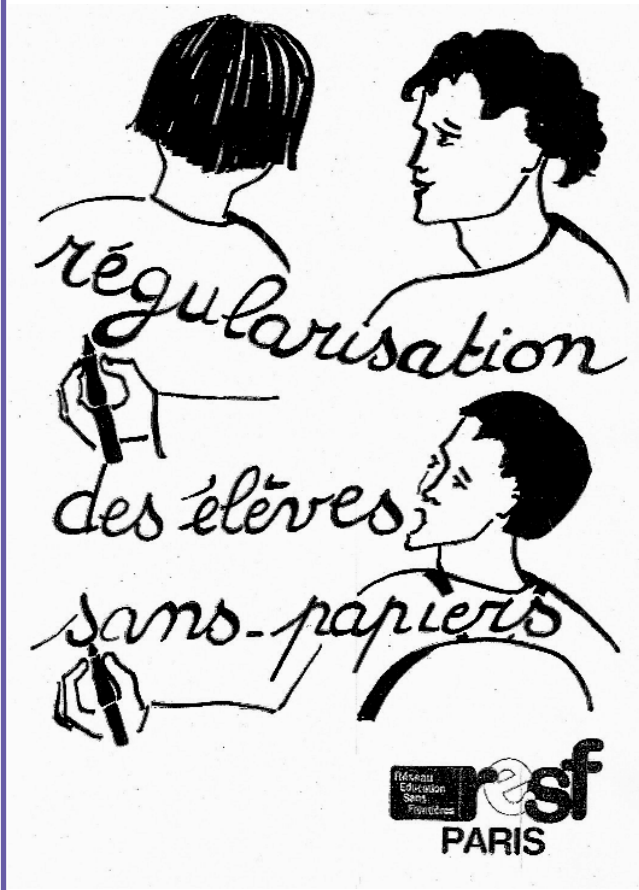
HANDICAP ET INTÉGRATION

> LES MÉANDRES DE LA NOUVELLE LOI

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

> ARRIÈRE-CUISINE DE LA SUPERBOUFFE

Avec la FCPE, l'ICEM pédagogie Freinet, la Ligue de l'enseignement, le SGEN-CFDT, la FSU, Sud-éducation, l'UNL, la FIDL... soutenons le Réseau éducation sans frontières.
www.educationsansfrontieres.org



Guide pratique et juridique, réalisé par des militants et associations du Réseau éducation sans frontières

Jeunes scolarisés sans papiers :

Régularisation, mode d'emploi.

Edition 2006 mise à jour Prix de vente 2 € pour soutenir l'action du Réseau

Le programme du Café

Février
à
Septembre 2006

epe
163 Boulevard Voltaire (9011 Paris (Métro Charonne)
Tél : 01 43 67 54 00 - Fax : 01 43 67 54 01
www.cafe-nas-parents.net - cafe@eparents@epe-ed.com

JUSTICE - FAMILLE
ÉDUCATION - SOCIÉTÉ

CODE Junior

Les droits et obligations
des moins de 18 ans

3^e édition
À JOUR DE LA
NOUVELLE LOI
SUR L'ÉCOLE

DALLOZ

LA PAROLE DES LECTEURS

1^{er} avril 2005

Cérémonie de parrainage à ma mairie du XIII^e

Serge Blisko, maire, et Anton



UN VISA POUR LEUR PÈRE

Félicitations pour la famille Pan, je vous suis très reconnaissant pour tout ce que le collectif parents-élèves a fait pour les familles sans-papiers ; vous êtes des personnes formidables. Malheureusement il y a beaucoup de gens qui sont dans la situation de la famille Pan. Il reste beaucoup d'efforts pour [remédier] aux problèmes d'immigration.

Solidairement

Amicable Liwen DONG

École 67 rue Damrémont
Paris XVIII

Lingbo Pan a en effet obtenu, jeudi 27 avril, après réexamen de sa situation, une carte de séjour vie privée familiale, comme celle accor-

dée à son épouse après la cérémonie de parrainage du 1^{er} février.

Claire et Chenjie ont ainsi pu retrouver leur père, la famille peut reprendre une vie normale, et remercie RESF et ceux qui les ont soutenus durant plus de six mois d'épreuves.

J. P.

GOÛTER : PARENTS FURIEUX

Il semble qu'il y ait un véritable problème de gestion des « goûters récréatifs » par la caisse des écoles. Les portions données aux enfants sont très insuffisantes, le pain n'est jamais en quantité suffisante et les fruits ne sont pas mûrs. Les animateurs ont du mal à les éplucher et les couper. Les enfants ont faim lorsqu'on les récupère entre 17h30 et 18h. Tous les parents sont furieux. Nous avons pris rendez-vous avec Monsieur Champredon de la caisse des écoles.

Julie Delaoutre

Mohammed Ghadi

Groupe scolaire du Clos
Paris XX^e

Le problème [du goûter récréatif] a été abordé lors du conseil d'école de la

maternelle Bretonneau. Les conclusions sont : goûter « pitoyable » (pain, ridicule morceau de pâte de fruit, ersatz de jus d'orange [c'est-à-dire] que du sucre!).

De nombreuses demandes d'aide financière ont été déposées auprès de l'assistante sociale. La famille qui n'a qu'un enfant ne bénéficie quasiment jamais du tarif réduit, ce qui met le prix du goûter à 1,50 €, payable par trimestre, d'avance. Soit, pour un enfant restant tous les jours, 72 € à déboursier en une seule fois, ce qui pour certaines familles représente d'argent. Je pense que d'autres parents sont également furieux de ce nouveau dispositif qui n'apporte rien, ni aux enfants, ni aux familles.

Claire Michaux

Maternelle Bretonneau
Paris XX^e

Au terme de la rencontre du 31 mars avec Éric Ferrand, en tenant compte de l'expérience de cette année, et des critiques qui ont été formulées, la Ville va proposer au Conseil de Paris la mise en place d'une nouvelle procédure simplifiée et assouplie. Une information sur ce nouveau dispositif, applicable à la rentrée prochaine, sera publiée dans le guide de rentrée.

R. L.

2 DATES IMPORTANTES

19 & 20 MAI 2006 :

59^E CONGRÈS DÉPARTAL «CONTRE LES INÉGALITÉS »

Au lycée Raspail, XIV^e – Métro P^{te}-de-Vanves

MARDI 30 MAI 2006 À 20 H :

**ÉGALITÉ DES CHANCES OU ÉGALITÉ DES DROITS ?
Comment rendre effective l'égalité d'accès aux savoirs ?**

À l'initiative du GFEN, de la FCPE-Paris, du SGEN, du SNUipp & de Sud-éducation

Au lycée Henri-IV, V^e – Métro Cardinal-Lemoine

DÉMISSION DE VÉRONIQUE PERCEBOIS

Véronique Perbois, présidente du conseil local Jean-Moulin, XIV^e arrondissement, a présenté, jeudi 16 mars, sa démission du conseil d'administration du conseil départemental. « *Je ne me [suis pas sentie] à ma place dans une équipe caractérisée par un fonctionnement où le bureau prend l'essentiel des décisions et transforme le conseil d'administration en chambre d'enregistrement.* » écrit notamment Véronique Percebois, élue, en mai 2005, au congrès réuni au lycée Rabelais.

Le conseil d'administration a pris acte de cette démission. Dans un message à Véronique Percebois, Michel Sangam, qui ne partage pas le point de vue exprimé par l'ancienne administratrice, regrette vivement cette décision.

59^e CONGRÈS : HUIT CANDIDATS

Huit candidats se présenteront, samedi 20 mai, aux suffrages des représentants des conseils locaux réunis en congrès au lycée Raspail. Parmi eux : deux sortants sont candidats au renouvellement : Régis Lindeperg (école Estienne, XIII^e) et Hamilton dos Santos (cité scolaire Montaigne). Six nouveaux devraient également venir renforcer l'équipe : Sylvie Basile (collège Beaumarchais, XI^e), Françoise Brugière (collège Henri-Matisse, XX^e), Cécile Marelle (cité scolaire Jean-Baptiste-Say, XVI^e), Jean-Luc Martin (cité scolaire Janson-de-Sailly, XVI^e), Fabienne Messica (groupe scolaire Compans-Brunet, XIX^e), et Pierre Mollard (collège Jean-François-Eben, XII^e).

On retiendra également la candidature au renouvellement de deux anciens administrateurs au poste de contrôleur aux comptes : Antoine Cancellieri et Michèle Hanin.



SALADE NIÇOISE (SUITE)

Dans l'attente de la procédure d'appel devant le congrès national de Périgueux, cohabitent actuellement dans le département des Alpes-Maritimes, deux conseils départementaux : le CDPE 06 et la FDPE. Dans un courrier adressé, jeudi 4 mai, aux CDPE et aux responsables locaux des Alpes-Maritimes, le CDPE-06, lance un appel à souscription pour pallier aux difficultés de trésorerie résultant de la décision de radiation dont il a fait l'objet (lire en page 18 ; voir également nos éditions précédentes). Le CDPE-06 précise qu'il se trouve « contraint d'envisager, à court terme, une procédure de licenciement des salariés et de limiter ses actions pour la reconnaissance de son bon droit ».

Des dons peuvent être adressés au CDPE des Alpes-Maritimes, 6 rue de France, 06000 Nice.

CINQ SUR CINQ À LA CAISSE DES ÉCOLES DU XI^e

Samedi 29 avril, ont eu lieu les élections au comité de gestion de la caisse des écoles du XI^e arrondissement. La FCPE, qui présentait cinq candidats, réussit un sans faute. Ont ainsi été élus ou réélus : Michel Granotier (collège Anne-Franck), Régis Lindeperg (école Estienne), Odile Malézieux (Alexandre-Dumas – Voltaire – Lepeu), Vincent Pigade (groupe scolaire Keller-Bourdoule), Carole Vigouroux-Fajgelman (collège Anne-Franck).

CONGRÈS NATIONAL

HAMILTON DOS SANTOS, CANDIDAT POUR « L'AIS »

Militant de toujours du respect de la dignité des enfants et, parmi eux, des enfants handicapés, responsable de la commission départementale AIS depuis trois ans, Hamilton dos Santos, manifeste son désaccord avec la loi de février 2005 sur le handicap, qui réduit les prérogatives de l'Éducation nationale dans le suivi et la scolarisation de l'enfant en situation de handicap, qui lamine le rôle des fédérations de parents d'élèves et renforce le pouvoir des associations gestionnaires.

Parmi les nombreuses questions qui se posent, celle de savoir si l'égalité des chances pour les personnes handicapées repose sur une égalité des droits, ou si elle se fonde sur un critère de discrimination positive.

Pour poursuivre son combat, le combat d'une vie contre la discrimination et l'exclusion, pour être plus largement porteur des demandes du droit à l'accueil des élèves en situation de handicap, Hamilton dos Santos fera valoir lors du congrès national, qui se déroulera à Périgueux (Dordogne) du 3 au 5 juin, sa candidature au conseil d'administration fédéral.



liaisons laïques

revue d'informations scolaires
et socioculturelles

MAI 2006
N° 280

éditeur
FCPE PARIS

Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
CCP Paris 15 689 39 Z
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laïques@fcpe75.org

directeur de publication
Michel Sangam

rédacteur en chef
Olivier Messac

secrétaire de rédaction
Sylvie Younane

comité de rédaction
Anne-Laure Barbe
Régis Lindeperg
Jean Pilon
Luc Pasquier

ont également participé
à la rédaction de ce numéro

Sylvie Antonin
Hélène Cée
Laurence Deléarde
Rémy Demichelis
Guibert Lejeune
Hamilton dos Santos

illustrations
Paul Gendrot

photographies
Vincent Garnier
Jean-Marie Guion
Evi Kalessis
Olivier Messac

conception graphique
Régis Lindeperg
Olivier Messac

maquette
Atelier CDPE

remerciements
Hélène Chantemerle

sources info
Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Henry
62170 Montreuil-sur-Mer

roulage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérant
Patrice Crampon

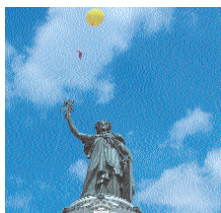
com. paritaire n° 0308 G 82847
dépôt légal à parution
ISSN : 1623-5169
tirage 14 000 ex.

FÉDÉRATION

La parole des lecteurs

Au cœur de la FCPE

L'écho des conseils locaux



POLITIQUE ÉDUCATIVE

Handicap et loi nouvelle



59^E CONGRÈS DÉPARTAL

Rapport d'activité



AGENDA

Paris s'expose

Mots croisés de Sylvie Antonin

3

3

4

6

7

7

8

11

14

14

20

20

19

19

28

28

29

30

30

30



Photo de couverture, par
Vincent Garnier

ACTUALITÉ

Égalité et démocratie

Échos et ruades

Appel à la désobéissance civile



60^E CONGRÈS NATIONAL

Entretien avec Georges Dupon-Lahitte



SCIENCES & CULTURE

Lectures pour tous

Un livre indigeste





La réglementation change. Les parents observent avec attention l'évolution des modalités d'organisation des secteurs de collège par le Conseil de Paris, les programmes de primaire ; ils sont attentifs aux voyages scolaires.

Pour commencer ce tour d'horizon des parutions d'avant la crise du CPE, bienvenue au *Fil d'Hippolyte* des écoles de la rue d'Hippolyte-Maindron (XIV^e) à qui nous souhaitons une longue vie.

Liaisons FCPE Hélène-Boucher (XX^e) rappelle que « pour la rentrée de septembre, c'est le Conseil de Paris qui débattre sur les modalités des secteurs de recrutement des collèges parisiens. » Dans le *Fil d'Hippolyte*, les parents déplorent que les élèves de CM₂ soient dispersés entre quatre ou cinq établissements. « Pour éviter cet éparpillement préjudiciable [aux] enfants, les élus de l'école, après en avoir discuté lors des Café-contact ont exposé au maire et à son adjoint chargé des affaires scolaires leur souhait de se voir proposer un collège d'affectation commun » avec une préférence pour le collège Alberto-Giacommetti. Selon le bulletin, « le maire et son élu [devaient] accueillir très favorablement [cette idée] qu'ils [auront soumis] à l'Académie en vue de préparer la rentrée. »

Dans le même état d'esprit, la *Lettre d'information FCPE* des écoles Palestine et Fessart (XIX^e) nous avait déjà signalé, en avril 2005, la volonté des parents FCPE de faire du collège Claude-Chappe, un véritable collège de quartier. Un an après, ils sont fiers d'annoncer que « le recrutement à l'arrivée en 6^e à Chappe correspond désormais à la sociologie mixte du quartier. » Et de poursuivre : « l'évaporation vers le privé s'est tarie ».

LE SOCLE DE LA COÉDUCATION

Côté culture, dans *Le Chemin des écoliers*, de l'élémentaire Bretonneau (XX^e), on dissèque la notion de « confiance » en faisant un parallèle avec celle qui doit s'instaurer entre enseignants et parents. Pour cela, on cite les nouveaux programmes de primaire : « les enseignants

partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques.(...) La qualité de cette relation est le socle de la nécessaire coéducation qu'école et famille ne doivent cesser de construire. » N'hésitons pas à faire appliquer cette directive en reprenant la définition de La Rochefoucauld : « La confiance plaît toujours à celui qui la reçoit : c'est un tribut que nous payons à son mérite ; c'est un dépôt que l'on commet à sa foi ; ce sont des gages qui lui donnent un droit sur nous, et une sorte de dépendance où nous nous assujettissons volontairement. » Dans *Liaisons FCPE Hélène-Boucher*, on rappelle que « les salariés du privé comme du public peuvent bénéficier d'un congé [maximum de neuf jours] pour séjéger dans des instances de l'Éducation nationale. »

LE TEMPS DES CHARTES ARRIVE

À propos des voyages scolaires, on trouve dans le *Liaisons* de Jean-Baptiste-Say (XVI^e) et celui d'Hélène Boucher (XX^e) la proposition de charte des voyages scolaires présentée par la FCPE au conseil d'administration de ces deux établissements. À Hélène Boucher, on attend un débat de fond débouchant sur « un code de conduite car tout effort financier n'est pas possible pour les familles ». Du côté de Jean-Baptiste-Say, on souhaite « créer un comité ad hoc (...) pour réexaminer les modalités d'organisation et de financement des voyages en vue d'enrichir le vade mecum voyages pour la rentrée prochaine. » Le proviseur a répondu être « ouvert à cette perspective ».

Enfin, dans le *119 Bolivar* (XIX^e), on retiendra l'instauration d'un permis à points sanctionnant la violence verbale. « Lorsque les points sont épuisés, des travaux d'intérêt général sont affectés. »

Laurence Deléarde



ÉGALITÉ ET DÉMOCRATIE

par
Michel Sangam

bulletin d'abonnement

Liaisons laïques

un an : 7 €
adhérents : 3,38 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à adresser au :
CDPE, 14 rue d'Astorg 75008 Paris
Tél. : 0142650598 - CCP : 1568939Z
liaisons.laiques@fcpe75.org

Le retrait du CPE est une belle victoire... Depuis, chacun peut constater qu'une loi peut être retirée et même modifiée après avoir été promulguée !

Une victoire qui en appelle d'autres : l'abrogation de la loi d'égalité des chances (apprentissage à 14 ans, travail de nuit à 15 ans, répression des familles avec la menace de suppression des allocations familiales, plan personnalisé de réussite éducative...) ; l'abrogation de la loi Fillon, qui prévoit notamment un tri précoce des élèves (alternance en 4e), le retrait du projet de loi Ceseda qui vise à précariser la situation des étrangers, et l'arrêt des expulsions d'enfants scolarisés de parents sans papiers ou de jeunes majeurs scolarisés sans papiers...

La révolte des banlieues, le mouvement (lycéen) de 2005 et celui du printemps 2006, ce succès contre le CPE, posent de manière nouvelle les questions d'avenir de l'école. Les exigences solidaires, égalitaires et démocratiques s'affirment face aux logiques de tri précoce, de compétition individuelle, de précarité, d'autoritarisme.

Débattons des questions clés ! Réaffirmons que tous les jeunes sont éducatibles et qu'il ne saurait y avoir de sélection au cours de la scolarité obligatoire.

Affichons clairement l'objectif : l'acquisition, la maîtrise d'un référentiel culturel commun à l'opposé du socle de compétences minimalistes concocté par Robien.

Interrogeons, sans tabou, la question pédagogique. Aux pratiques individuelles et compétitives, opposons les pratiques coopératives, collectives, le travail en équipe. L'individualisation des chemins des apprentissages doit s'accompagner de l'exigence du niveau à atteindre. Cultivons le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école. À l'ennui et la souffrance des élèves et des enseignants, proposons la créativité, la réflexion et la dialectique des apprentissages, indispensables à l'épanouissement individuel.

Un encadrement éducatif de qualité, la construction d'une véritable relation humaine entre les adultes et les élèves sont nécessaires. La place des jeunes dans le processus d'apprentissage et leur participation active à la vie de l'établissement est à revoir. Prenons en compte leur maturité, préparons-les à être les acteurs de leur propre vie.

La reconnaissance de la place des parents-coéducateurs est incontournable. L'autonomie des établissements, et non la concurrence entre eux, est à préciser. Dans cette perspective, la dualité public-privé du système éducatif est à remettre en cause car elle constitue un obstacle majeur à la réduction des inégalités.

Les réponses à ces questions traceront les contours de l'école que nous voulons : alternative à l'école sélective, inégalitaire, concurrentielle et marchandisée. C'est-à-dire l'école démocratique et égalitaire.



LONGHI AU PIQUET !

Gilbert Longhi, bien connu pour la qualité de son investissement pédagogique en faveur des élèves décrocheurs, proviseur du lycée Jean-Lurçat, auquel sont rattachés le lycée du temps choisi et huit autres structures pour lycéens en difficulté, a dû, suivant la règle, au terme de neuf années passées à la tête du même établissement, demander sa mutation. Or, un seul poste lui a été proposé : à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), dans l'académie de Versailles. Dans une déclaration à L'AEF, Gilbert Longhi « ne conteste ni la règle qui instaure une obligation de mobilité, ni l'intérêt [du lycée de Sainte-Geneviève-des-Bois], mais les conditions [qui font que] cette mutation [peut] apparaître comme une sanction, [en regard] des conditions d'autres mutations en région parisienne ».

Constatant que son cas n'est pas isolé, M. Longhi demande à ce que « les règles soient très clairement établies ». Il lance, avec une dizaine d'autres chefs d'établissement, un « collectif de réflexion déontologique sur les mutations » des personnels de direction de l'Éducation nationale. « Nous envisageons », a indiqué Gilbert Longhi à L'AEF, « une action devant les tribunaux administratifs. Nous avons en effet le sentiment que l'administration règle des comptes à travers les mutations qui se font sans barèmes ni critères connus. »

LA SOLITUDE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Dans un communiqué du 21 mars le SNPDEN, qui est principal syndicat de chefs d'établissement, se préoccupe des difficultés éprouvées par les principaux et proviseurs lors des manifestations contre la loi dite d'égalité des chances, de leurs difficiles conditions de travail dans le contexte social actuel. Philippe Guittet, secrétaire général, s'inquiète de la solitude du chef d'établissement qui « s'expose personnellement » face aux tentatives d'intrusion. En convergence avec la FCPE-Paris, le SNPDEN s'inquiète « de la plus grande passivité des forces de l'ordre, qui répondent à consignes manifestes ».

En outre, le SNPDEN « s'indigne de l'attitude d'un gouvernement qui ne semble pas mesurer les risques encourus » par les personnels et les élèves. Le syndicat a demandé le retrait ou la suspension du CPE en préalable à une nécessaire négociation.

CPE : PETIT BONHEUR ET JOIE DE VIVRE

Face à l'inquiétude qu'ont exprimé les jeunes confrontés au CPE, l'archevêque de Paris, M^{gr} André Vingt-Trois, a appelé dimanche 26 mars les étudiants en pèlerinage à Chartres (Eure-et-Loir) à ne pas se contenter du « petit bonheur mesurable par les sécurités du contrat social ».

« Je ne sais pas si le CPE est le meilleur ou le pire moyen pour vous aider à entrer dans la vie active des entreprises », a dit l'archevêque, mais il a appelé les étudiants chrétiens à dépasser « le bonheur d'un CDI ou d'une profession protégée » pour atteindre « le bonheur réel et profond qui donne la joie d'être au monde et de vivre ».

Des connaisseurs nous font remarquer combien la conclusion apparaît ici réfléchie et pondérée... une réussite.

EREA JEAN-JAURÈS

Après les graves événements de l'hiver (voir nos éditions précédentes) et après que les personnels de l'EREA Jean-Jaurès ont exercé leur droit de retrait en raison des risques encourus par les élèves placés sous leur responsabilité, l'inspecteur d'académie s'est déclaré, mardi 24 janvier, faute de moyens mis à sa disposition, impuissant à répondre aux besoins autrement que par des emplois de vie scolaire.

La situation, depuis, n'a guère évolué. Les personnels restent en partie mobilisés et se sont adressés au recteur dont ils attendent encore la réponse. La Région Île-de-France a, de son côté, ordonné le déblocage de moyens matériels supplémentaires pour répondre aux besoins de mise aux normes des ateliers.

Fin mars, les personnels en lutte espéraient que la Région réaliserait ses promesses de travaux. Toutefois, ils restent inquiets et persistent à revendiquer moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

BIOMÉTRIE À MAURICE-RAVEL, FIN

L'installation d'un système de contrôle biométrique d'accès au service de restauration pour les élèves du collège Maurice-Ravel n'est plus à l'ordre du jour. Ainsi en a décidé Elisabeth Gourevitch, vice-présidente de la Région. Dans une lettre du 16 février adressée à la proviseur, Françoise Mikhailoff-Raslovleff, M^{me} Gourevitch écrit : « je suis défavorable à ce type d'installation en direction des lycéens. En effet, poursuit la vice-présidente, la mise en place d'un tel matériel doit être précédée de l'accord de la collectivité territoriale de rattachement mais aussi d'une nécessaire réflexion notamment au regard des questions posées en matière de libertés publiques par l'uti-



lisation d'une technologie de ce type. Dans ces conditions, je vous demande de renoncer à la mise en place d'un tel projet.»

On ne saurait être plus clair. Après la lettre adressée par Éric Ferrand (*Liaisons laïques* n° 278, février 2005), celle d'Elisabeth Gourevitch devrait mettre un terme aux velléités d'agents comptables et de chefs d'établissement.

CLASSES APAC TRÈS INÉGALITAIRES

Dans une question écrite au Sénat, Nicole Borvo a attiré, jeudi 13 avril, l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur les classes à projet artistique et culturel (APAC) à Paris, qui participent à l'ouverture d'esprit des enfants et au développement de leur personnalité ; qui concourent aussi à la lutte contre l'échec scolaire.

Nicole Borvo interroge M. de Robien

sur la volonté réelle de l'État de favoriser et de développer de telles actions en faveur des jeunes enfants scolarisés. La sénatrice souligne la baisse drastique opérée depuis 2002, qui est bien le signe d'un désengagement patent de l'Éducation nationale, d'autant que les projets retenus sont concentrés au centre-ouest ou à l'ouest de Paris, alors que dans les écoles classées en ZEP au nord et à l'est de Paris, un nombre insignifiant de projets y est sélectionné. « Comment interpréter ces choix si ce n'est de renforcer un peu plus l'inégalité de traitement qu'opère l'Académie de Paris ? », demande la sénatrice.

M^{me} Borvo demande au ministre ce qu'il compte faire « en vue de soutenir ces projets dans de meilleures conditions et de contribuer à la mise en place d'un partenariat réel entre la Mairie de Paris et l'Académie de Paris, afin de veiller non seulement à l'équilibre territorial des projets sélectionnés, mais aussi à leur nombre ».

PENTECÔTE

Plus d'école le lundi de Pentecôte. S'il subsistait encore quelques doutes l'an dernier sur la mesure dite de *solidarité nationale*, cette année, le ministère a suivi la FCPE : les élèves ne sont pas concernés. Les enseignants devront récupérer cette journée : réunions pédagogiques, travail sur le projet d'établissement, les modalités varient selon les académies et les établissements.

DU DROIT DANS LES LYCÉES

Le garde des sceaux, Pascal Clément, a proposé, jeudi 6 avril, d'initier les lycéens au droit, lors des états généraux de la justice pénale. « Parce que, a dit le ministre, le droit ne peut être réservé à une élite », parce que « l'ouverture de la justice est devenue une nécessité », pour que « ses décisions soient comprises et acceptées ».

LE SNES CONTRE LES POLICIERS RÉFÉRENTS

Le SNES a annoncé, dans un communiqué, qu'il saisissait le tribunal administratif sur la question des policiers référents mis en place dans des collèges des Hauts-de-Seine. Si le SNES « n'est pas hostile à l'existence de coopérations entre les autorités chargées du maintien de l'ordre et les autorités chargées de la gestion des collèges, [il] ne peut accepter un dispositif qui aura des conséquences sur l'organisation de la vie scolaire, le dialogue entre les jeunes et les adultes, les rapports avec les parents d'élèves, sur fond de développement d'une politique exclusivement sécuritaire. » Pour l'organisation syndicale d'enseignants, « le protocole empiète sur les compétences des collèges et de leurs personnels. Il délègue et contractualise illégalement le pouvoir de police de ces dernières ».

PEEP : RÉÉLECTION DE JOSETTE DANIEL

Après l'invalidation de son élection (avec 71% des suffrages), en novembre dernier, par décision de justice, Josette Daniel a été réélue, dimanche 12 mars, présidente de la PEEP. M^{me} Daniel, qui est fortement contestée au sein de sa propre organisation (*Liaisons laïques* n° 278, janvier 2006), n'a été, cette fois réélue qu'au second tour de scrutin par 31 voix (58% des suffrages) contre 21 voix à sa concurrente. M^{me} Daniel entame son troisième mandat. Bien que revendiquant 270 000 adhérents, la PEEP ne dispose au plan national que d'une représentativité de 7% dans le primaire et de 23% dans le secondaire.

ÊTRE ET NE PAS AVOIR

La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance du 27 septembre 2004, et débouté, mercredi 29 mars, l'instituteur Georges Lopez, personnage central et « héros » du film *Être et avoir* réalisé par Nicolas Philibert. M. Lopez n'a pas obtenu de la justice réparation pour violation de son droit d'auteur et atteinte à son droit à l'image. Considérant que « le film relève du genre documentaire » et que M. Lopez n'y joue pas un rôle, mais accomplit, « devant la caméra, [sa] tâche ou fonction habituelle », la cour a refusé de considérer le maître d'école comme un interprète. Un jugement qui soulage les avocats du réalisateur, qui estiment qu'il met à l'abri « l'économie du secteur du documentaire ».

Selon le quotidien *le Monde*, l'arrêt protège les auteurs du film puisque, « dans la foulée, huit des neuf familles des élèves ont saisi la justice pour réclamer une rémunération » aux producteurs.

UN SALAIRE PARENTAL

Le gouvernement allemand a décidé de mettre en place un salaire parental. Il sera versé pendant la première année de vie de l'enfant. Le gouvernement va également continuer à financer le déploiement de crèches. Il s'agit pour l'Allemagne d'améliorer une situation démographique délicate dans un contexte culturel difficile : le taux de fécondité n'est que de 1,3 quand il est de 1,85 en France.

RELIGION D'ÉTAT

Ursula von der Leyen, ministre allemande de la famille (CDU) a lancé une « alliance pour l'éducation » avec les seuls représentants des églises catholique et protestante. « Toute notre culture se fonde sur la culture chrétienne », s'est justifiée la ministre. Tollé du côté de l'opposition politique, mais aussi du Conseil central des juifs en Allemagne, comme du Conseil central des musulmans et des fédérations de l'éducation, qui rappellent que l'Allemagne est « un État laïque dont le système de valeurs est bâti sur les droits de l'homme universels ».

FIN DE L'OBSERVATOIRE DES LYCÉES

Lors de l'audience accordée, le 20 décembre dernier, aux responsables de la FCPE-Paris, le directeur de l'Académie, Gérard Blanchard, et l'inspecteur d'académie chargé du second degré, Roger Vrand, ont affirmé ignorer jusqu'à l'existence de « l'observatoire des lycées », seule instance d'information, de discussion et de suivi – mis en place en 2001 à la demande de la FCPE-Paris – où l'ensemble des partenaires : représentants de parents, de chefs d'établissements, de conseillers d'orientation-psychologues pouvaient débattre des projets académiques. L'observatoire des lycées a donc sombré corps et biens. L'ancien inspecteur d'académie chargé du second degré, Didier Jouault, l'a vraisemblablement emporté dans ses bagages.

LA PILULE DU LENDEMAIN EST ENTRÉE DANS LES MŒURS

Selon l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES), 150 000 comprimés de Norlevo (la pilule dite du lendemain, qui n'est pas une pilule abortive) ont été, en 2005, délivrés gratuitement par les officines pharmaceutiques à des mineures. 8 619 autres (+ 1% par rapport à 2004) l'ont été par des infirmières scolaires à des élèves âgées de 15 à 19 ans. Au total, ce sont 30,3% de ces jeunes femmes qui déclarent avoir eu recours à ce moyen contraceptif. On note aussi que près de 6 000 élèves sont ressorties de l'infirmerie scolaire après s'être affolées inconsidérément.

Pour Maïté Albagly, porte-parole du Planning familial : « C'est la vertu de ce dispositif que de faire entrer les jeunes filles dans un dialogue et un circuit de prévention. » « Elles ne prennent pas le risque d'une grossesse involontaire ; 90,2% des jeunes filles utilisent même le préservatif comme contraceptif régulier », souligne de son côté Nathalie Bajos, de l'INSERM. « C'est ainsi que nous ferons baisser le nombre d'IVG chez les mineures », conclut M^{me} Albagly.

À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Le Réseau éducation sans frontières mesure avec anxiété la vague d'expulsions qui s'annonce au terme de l'année scolaire. Il appelle à la résistance active. Des personnalités politiques apportent leur soutien.

En raison des risques d'expulsion susceptibles d'être exécutés au terme de l'année scolaire, le Réseau éducation sans frontières (RESF) appelle ses militants à cacher des enfants sans papiers pour éviter des reconduites à la frontière, même si « c'est illégal ».

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi 27 avril, RESF a indiqué que le réseau « soutiendrait tous ceux qui cacheraient des familles et des enfants en situation irrégulière, susceptibles d'être reconduits à la frontière d'ici à quelques semaines ».

LE SOLDAT LANG

À l'appui de cette déclaration, RESF a lancé une pétition, intitulée *Nous les prenons sous notre protection* (voir infra) qui a déjà recueilli plus de 16 000 signatures, parmi lesquelles celles de quelque 160 personnalités du monde politique et culturel.

« Je suis un de vos soldats. Il faut que les gens acceptent d'être les boucliers face à l'arbitraire », a déclaré Jack Lang à l'issue de la conférence de presse.

Dans un article du *Figaro*, paru vendredi 28 avril, Angélique Négroni, dresse le portrait de l'organisation : « Fondé il y a deux ans, RESF qui soutient les jeunes sans papiers scolarisés et leurs familles, (...) s'appuie sur les syndicats de l'Éducation nationale ainsi que sur la puissante FCPE », ainsi que sur « la Ligue des droits de l'homme [et] le Mrap, qui se sont ralliés à son combat ».

Pour la journaliste du *Figaro*, « si la fin du mois de juin, qui marque le début des vacances, n'est pas la meilleure période pour activer un réseau scolaire, c'est bien à compter de cette date que les interpellations des parents et de leurs enfants pourraient démarrer ».

Guibert Lejeune

AU FIL DES DÉPÊCHES

VŒU DU CDEN

En référence à la Convention internationale des droits de l'enfant, le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), réuni mercredi 15 mars, exige son application aux enfants de familles de sans-papiers, en particulier quant au droit à l'éducation prévu à l'article 28. Le CDEN demande la régularisation des familles ayant des enfants scolarisés et des élèves sans-papiers pour qu'ils puissent poursuivre leur cursus scolaire en toute sérénité sur le territoire national. Les membres du CDEN s'engagent à leur apporter un soutien ou une aide dans les démarches nécessaires à la délivrance ou la régularisation d'un titre de séjour.

PARIS RÉSISTE

Éric Ferrand, adjoint au maire de Paris chargé de la vie scolaire, rappelle dans un communiqué, jeudi 4 mai, que « L'obligation scolaire s'impose en droit à tous les enfants résidents sur le sol national sans restriction de nationalité. » M. Ferrand fait valoir la menace brutale de déscolarisation pour être expulsé, qui pèse sur des centaines d'élèves à partir du 30 juin. L'adjoint au maire précise que « la Mairie de Paris n'apportera aucun concours permettant une identification discriminatoire des élèves scolarisés dans la capitale et invite l'ensemble des acteurs de la vie scolaire à s'y refuser également ». Réaffirmant « le primat du droit à l'éducation », Éric Ferrand estime que « les élèves scolarisés doivent être préservés de toute menace d'expulsion pendant tout le temps de leur scolarité ».

EXCÈS DE POUVOIR

Un recours en excès de pouvoir a été déposé devant le Conseil d'État par le syndicat de la magistrature, le Gisti, la Ligue des droits de l'homme, la Cimade et le SAF, contre la circulaire des ministères de l'intérieur et de la justice sur les « conditions d'interpellation d'un étranger en situation irrégulière ». Laquelle circulaire voudrait que l'on procède à des interpellations « sur la voie publique », mais aussi « aux guichets des préfectures ». Les requérants estiment qu'il s'agit là d'un détournement de procédure administrative au profit d'une mesure de reconduite à la frontière.

APPEL NATIONAL DU RESF

NOUS LES PRENONS SOUS NOTRE PROTECTION

Dans des dizaines ou des centaines d'établissements scolaires, l'angoisse monte face à la menace qui se rapproche. Nous devons arracher nos élèves, leurs camarades de classe, les copains de nos enfants et leurs parents au bannissement promis par le ministre de l'Intérieur. Le Réseau éducation sans frontières (RESF) appelle les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les militants syndicalistes, associatifs et politiques, tous ceux qui sont attachés à la défense des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant à s'opposer aux expulsions massives de jeunes et de familles entières programmées pour cet été.

RESF appelle à signer la pétition par laquelle les signataires affirment : « Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police. »

La pétition peut être signée en ligne, www.educationsansfrontieres.org

Les formulaires sont à retourner à :
RESF S/c EDMIP, 8 impasse Crozatier,
75012 Paris

politique éduca

HANDICAP LES MÉANDRES DE LA NOUVELLE LOI*

RACAILLE DES BACS À SABLE

Le gouvernement prépare actuellement un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des « troubles comportementaux » chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance. Dans ce contexte la récente expertise de l'INSERM (*Liaisons laïques* n° 279, avril 2006), qui préconise le dépistage du « trouble des conduites » chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief particulier.

Les professionnels sont invités à repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et à la personnalité comme « des traits de caractère tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme » et la notion « d'hérédité (génétique) du trouble des conduites ». Le rapport insiste sur le dépistage à 36 mois d'indocilité, d'hétéroagressivité, de faible contrôle émotionnel, d'impulsivité, et d'indice bas de moralité.

Un appel « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » à l'initiative de nombreux médecins parmi lesquels Elisabeth Roudinesco et Boris Cyrulnik est en ligne sur Internet :

www.pasde0deconduite.ras.eu.org/appel

La nouvelle loi sur le handicap du 11 février 2005 se met en place lentement : les textes d'application sont loin d'être tous parus et, plus grave, les moyens nécessaires n'ont pas été dégagés. Tour d'horizon...

Voulue par Jacques Chirac, la loi sur le handicap s'inscrit dans un contexte d'austérité et de fortes coupes budgétaires dans l'Éducation nationale, à une période où le gouvernement fait du *tout idéologique* en individualisant les problématiques sociales et en sanctionnant tous ceux qui ne saisissent pas leur chance (sic). L'égalité de droit disparaît de la vie du citoyen commun au profit de celle de la chance.

INSCRIPTION ET ACCUEIL

Les enfants en situation de handicap sont écartés dès leur naissance du droit commun n'ayant pas comme leurs frères, sœurs et voisins le droit à l'accueil dans l'école de la République.

La nouvelle loi stipule l'obligation d'inscription des enfants handicapés dans l'école de leur secteur, mais pas l'obligation d'accueil, nuance fondamentale. De plus, ils sont catalogués soit comme handicapés, soit comme inadaptés, leurs parcours scolaire seront différents. Les premiers relèveront de la Maison du handicap, les seconds de l'enseignement adapté public ou privé. Un nouveau sigle à retenir : ASEH – aide à la scolarisation des enfants handicapés, se substitue à AIS – Adaptation et intégration scolaire.

Certains voient dans la loi de 2005 l'opportunité d'inclure les enfants handicapés dans l'espace de droit commun. Mais la réalité est tout autre, parce que ces enfants restent sous la coupe du médico-social et l'on peut craindre que cette tendance ne vienne à s'aggraver. Tout laisse à penser que les passerelles préconisées par la nouvelle loi entre le secteur spécialisé et le secteur ordinaire ne seront qu'un prétexte à faire accepter l'orientation vers le secteur spécialisé qui risque de devenir la règle – aucun moyen n'étant, à ce jour, dégagé pour le secteur ordinaire public.

LA MDPH

Mission : accueil, information, accompagnement et conseil des personnes handicapées et de leur famille, et sensibilisation des citoyens au handicap. La maison départementale de Paris est virtuellement créée. Les seules associations admises sont celles qui s'occupent exclusivement du handicap, gestionnaires des centres et institutions d'accueil. La FCPE n'y est pas représentée.

Le transfert au département de nouvelles compétences entraîne même une réduction de la place de l'Éducation nationale dans le suivi des dossiers d'orientation des enfants en situation de handicap.

LA CDAPH

La CADPH dépend de la MDPH. Elle regroupe les attributions de l'ancienne Commission départementale de l'éducation spécialisée (CDES) – 6500 dossiers d'allocations enfant spécialisé (AES) dont environ 2500 scolarisés en 2005 – et de la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) – 55000 dossiers 2005, dont 15000 sont en souffrance. Son rôle est de déterminer le taux d'invalidité et de prendre les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne, notamment en matière de prestations, d'orientation scolaire, professionnelle ou sociale. Elle délivre les différentes cartes : carte d'invalidité, par exemple. La FCPE-Paris y dispose d'un siège.

La CDAPH traite les dossiers issus d'une demande d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) par la famille ou l'équipe éducative de l'établissement scolaire. Les dossiers sont instruits par une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un référent : l'ancien secrétaire de CCPE.

La famille, ou le représentant légal, de l'enfant en situation de handicap doit être

(NOUVEAUX) SIGLES

ASEH : Aide à la scolarisation des enfants handicapés
CCPE : Commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
CCSD : Commission de circonscription du second degré
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDOEA : commission départementale d'orientation à l'enseignement adapté (pour le second degré)
CLIS : Classe d'intégration scolaire
EREA : Établissement régional d'enseignement adapté
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

informée au moins deux semaines à l'avance de la date et du lieu de la commission qui se prononcera sur la demande. La famille peut se faire assister ou se faire représenter par la personne de son choix lors de la communication de la décision de la commission. Il est à noter que cette décision intervient sur un dossier déjà *ficelé* dans une section locale ou spécialisée de la MDPH, à laquelle la FCPE n'est pas invitée à participer.

Lors de chaque réunion de commission, un certain nombre de fiches sont proposées pour validation. Chaque famille ayant déposé un dossier doit recevoir la liste de tous les titulaires de la commission, avec leurs coordonnées. Le Département s'engage aussi à faire une enquête auprès des familles dont un enfant handicapé détenteur de l'AES afin de répertorier le lieu de scolarisation de l'enfant ou de repérer s'il est déscolarisé. Cela permettra de rendre un peu plus transparents les chiffres de CDAPH.

La FCPE manifeste son scepticisme sur le sérieux et la transparence du nouveau dispositif. Faut-il recréer une nouvelle instance intermédiaire entre la CDAPH et l'école, à laquelle participeraient tous les partenaires de l'Éducation nationale ?

RECOURS

Si la famille d'un mineur handicapé conteste une décision de la CDAPH, elle peut, selon la loi, demander l'intervention d'une personne *qualifiée* (?), chargée de proposer des mesures de conciliation. La liste de ces personnes *qualifiées* est établie par la MDPH. La procédure est suspensi-

ve. Cependant, en cas d'échec, il ne reste pour recours que le tribunal administratif.

ENFANTS INADAPTÉS : LA CDOEA

La CODEA remplace la Commission de circonscription du second degré (CCSD) pour l'orientation des enfants dits inadaptés vers les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Sont déclarés inadaptés les enfants qui ne sont pas reconnus handicapés médicalement, mais qui présentent des « *difficultés d'apprentissage* ». Ils relèvent du ministère de l'Éducation nationale. La FCPE dispose de deux sièges dans cette commission.

CARTE SCOLAIRE 2006-2007

Toujours à moyens constants, sans bilan qualitatif de l'existant, l'Académie de Paris propose un redéploiement des classes d'intégration scolaire (CLIS) sur Paris : une par arrondissement à un taux de remplissage maximum. À moyens constants, mais avec obligation pour l'Éducation nationale de pourvoir aux besoins en enseignants des institutions spécialisées associatives privées. Cette obligation risque, bien sûr, de s'opérer au détriment du secteur public. Pour la rentrée, le secteur privé bénéficie d'ores et déjà de quatre postes, tandis que la DASS vient d'annoncer, lors de la dernière réunion d'Handiscol, l'arrivée de 700 à 800 nouveaux élèves dans les établissements scolaires de leur secteur.

Hamilton dos Santos

* Documents officiels et analyses sur www.fcpe75.org

AU FIL DES DÉPÊCHES

ENFANTS INADAPTÉS

L'Académie de Paris envisage de mettre en place le dispositif « R'école » (retour à l'école). Au-delà de la formule trompeuse, ce dispositif constitue un nouveau bricolage, adapté avec les moyens du bord. Il risque de stigmatiser une nouvelle catégorie d'enfants dits « *en situation de crise* » (sic). L'Académie de Paris, qui se garde bien de présenter un bilan qualitatif, propose, avec la création de ce dispositif, de constituer deux catégories d'enfants dits *inadaptés* et *handicapés*. Ce dispositif se heurtera, par ailleurs, à une insuffisance de moyens humains et pédagogiques.

RETOUR À L'INSTITUTION

Au nom des parents d'élèves de la CLIS pour déficients auditifs de l'école de la rue Saint-Jacques, V^e, Chritine Heurtefeux et Laurence Vendrame ont écrit, jeudi 30 mars, à Edouard Rosselet, inspecteur d'académie, pour manifester leur opposition à la transformation d'un poste de CLIS en maître d'aide à la scolarisation des enfants handicapés (MASH). Les parents font valoir les conditions de « *dégradation d'un enseignement risquant de conduire à l'échec scolaire et à l'exclusion des enfants, alors même qu'ils ont été orientés vers cette structure par les équipes pédagogiques à la suite de l'échec de leur intégration en école de quartier* ». Puis, « *pour leurs enfants sourds, qui doivent vivre avec un handicap lourd pour le développement de leur intelligence et de leur vie sociale* », elles redoutent le passage « *d'une scolarité publique avec de petits effectifs et des instituteurs spécialisés* » à « *la mise en institutions privées en fonction de nos revenus, de leurs possibilités et de leur sélection.* »

L'INSERM DÉFEND SON RAPPORT

Dans une tribune au quotidien *le Monde*, Christian Bréchet, directeur général de l'INSERM, défend le rapport sur *le trouble des conduites* rejeté par plus de 120 000 signataires (lire page ci-contre) qui s'inquiètent des risques de dérive policière, et dénonce « la médicalisation à l'extrême des phénomènes d'ordre éducatif, psychologique et social, [qui] entretient la confusion entre malaise social et souffrance psychique, voire l'hérédité ».

Christian Bréchet se déclare choqué « *par les accusations de récupération politique, [qu'il] trouve déplacées* » puis revendique « *une expertise collective [qui] est le fruit d'une analyse de la littérature internationale, faite par un groupe pluridisciplinaire d'experts indépendants et reconnus* »

À l'heure de la politique de destruction de l'école publique, Georges Dupon-Lahitte cesse ses fonctions au conseil d'administration national de la FCPE. Avec le président sortant de la FCPE, Liaisons laïques évoque la place et la posture que doit avoir l'organisation au sein du paysage éducatif français.

Liaisons laïques : Après 18 ans d'activité au CA national dont neuf ans à la présidence de la Fédération, quels enseignements tirez-vous de cette expérience ?

Georges Dupon-Lahitte : Celui d'abord d'un enrichissement personnel. La FCPE est un instrument formidable pour ceux qui éprouvent le besoin de construire quelque chose en commun, malgré des points de vue différents. Je pense que ce n'est pas une chose facile parce que chacun peut être tenté d'avoir raison contre tous. La fonction de président a là toute son importance : trouver l'équilibre correspondant à une vision majoritaire sans humilier celui qui ne se sent pas entendu ou dont les idées ne sont pas celles qui sont retenues par la majorité. En cela, je dirais que c'est une activité passionnante par rapport à ce foisonnement d'idées, d'approches et d'envies d'agir.

14

Le fonctionnement fédéral n'a d'intérêt que si l'on pratique un certain partage. Il faut que l'on puisse s'appuyer sur les compétences et aptitudes de chacun.

STRUCTURE DE PROXIMITÉ

La structure fédérale de la FCPE : association loi de 1901, avec ses trois niveaux de représentation, reste-t-elle adaptée à la situation d'aujourd'hui ? Correspond-elle toujours aux attentes des parents d'élèves ?

On peut toujours se poser des questions de structures mais la seconde partie de la question me semble plus importante. Pour mémoire, notre structure est calquée sur celle du système éducatif et administratif français. En cela, il est organisé pour permettre la représentation et l'action auprès de nos différents interlocuteurs. Cela dit, la question fondamentale se pose par rapport aux parents : notre structure doit leur permettre de trouver les relais nécessaires pour faire passer les messages aux niveaux supérieurs dont dépend en fin de compte l'organisation locale. En cela, le département reste un échelon pertinent, celui de l'inspecteur d'académie.

C'est entendu, cependant, dans le cadre du développement de la décentralisation régionale, un niveau de

représentation régionale ne serait-il pas mieux adapté que l'actuel conseil départemental ?

L'échelon régional n'a d'intérêt que pour les lycées. L'intérêt du conseil départemental, c'est d'être à proximité des adhérents et des conseils locaux, en phase avec le terrain. Pour être légitime, une organisation régionale devrait être à la fois représentative des adhérents des lycées, et œuvrer dans un cadre de proximité, ce que l'étendue de la plupart des régions ne permet manifestement pas.

Le niveau actuel de coordination régionale pour pouvoir élaborer des points de vue communs dans le cadre des politiques régionales, sur la question des lycées, est une solution qui permet de rester en contact étroit sur les lycées via les départements.

Comment combiner le fédéralisme et la logique de réseaux, du type réseau éducation sans frontières (RESF), qui tendent à se développer aujourd'hui ?

RESF, cet exemple est intéressant, est le rassemblement de militants qui coordonnent leurs forces pour alerter et agir sur un problème donné. Autrement dit, on est en présence d'un objet déterminé et d'une capacité à regrouper plusieurs organisations, préoccupées à des degrés divers par cet objet, pour agir ensemble. Cela permet à la FCPE, qui va défendre

Même là où l'on croit la gratuité assurée, il reste encore aux familles à acheter des manuels. Ce combat, dans le cadre d'une politique nationale, reste à mener.

des enfants, de pouvoir le faire avec une organisation comme la Ligue des droits de l'homme, qui a une compétence que nous n'avons pas pour agir. Dans ce type de réseaux, chacun dispose d'un champ de compétences ou d'interventions, mais on ne sait pas tout faire. Alors on travaille ensemble, avec une efficacité dans l'action, qui en fait tout l'intérêt. Pour autant, on ne fait pas dans le style coordination qui me semble être le leurre d'une quelconque démocratie. RESF montre bien la pertinence de la démarche engagée.



LA NÉCESSITÉ DE RENDRE COMPTE

Cette logique est-elle compatible avec le fédéralisme ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas un risque de voir des adhérents ne s'investir que sur cet objet et agir un peu moins dans le cadre général de la FCPE ?

La preuve en est que le RESF, qui existe au niveau national, se met en place au niveau des départements. Cela dit, il est inévitable que des parents se sentent plus sensibilisés ou plus en capacité d'agir sur tel ou tel sujet. Cela me semble une bonne démarche, parce que le fonctionnement fédéral, à tous les niveaux, du conseil local à la direction nationale, n'a d'intérêt que si l'on pratique un certain partage. Il faut que l'on puisse s'appuyer sur les compétences et les appétences de chacun. Puis, au-delà de la délégation de responsabilité, il reste un élément important du fonctionnement fédéral, la capacité de chacun d'avoir à *rendre compte* dans le cadre de discussions communes.

La gratuité des manuels scolaires va mettre un terme aux bourses aux livres et, ainsi, provoquer une accentuation du déclin en termes d'adhésions. Quelle réflexion vous inspire cette perspective ?

La gratuité des manuels, soyons clairs, contrairement à ce que l'on entend dire, on en est très loin ! Parce que, contrairement à ce que nous avons toujours prôné, la gratuité ne résulte pas d'une politique nationale mais d'initiatives régionales disparates. Les régions ont en effet des politiques différentes qui vont de l'aide au financement à la fourniture de manuels. Hélas, étrangement, même là où l'on croit la gratuité assurée, il reste encore aux familles à acheter des manuels. Ce combat, dans le cadre d'une politique nationale, reste un combat à mener.

Les bourses aux livres n'ont donc, suivant les régions, pas encore disparu. J'ajoute que les bourses aux livres sont dans la tradition de l'économie sociale du mouvement ouvrier qui s'organise lui-même pour répondre à ses difficultés.

ÊTRE A L'ÉCOUTE

Quels sont les mesures que pourrait prendre la fédération nationale pour favoriser un regain d'intérêt et d'investissement militant chez les jeunes adhérents ?

Le militantisme passe d'abord par la façon dont on s'investit dans le primaire. C'est-à-dire par la façon dont les départements ciblent une présence dans le primaire pour développer le plus tôt possible une adhésion et un investissement des parents.

Le militantisme passe d'abord par la façon dont les [CDPE] ciblent une présence dans le primaire pour développer le plus tôt possible une adhésion et un investissement des parents.

Dans beaucoup d'endroits, cela pêche surtout pour des raisons économiques : envoyer un bulletin dans toutes les écoles coûte cher, très cher. Ensuite, il ne suffit pas de solliciter des adhésions parce que l'on a de bons principes, il faut trouver des parents pour être à l'écoute des autres parents en partant de leurs préoccupations au quotidien. À Paris, vous en savez quelque chose : les toilettes, je l'ai toujours dit, c'est un sujet important qui permet de développer sur le thème de l'éducation à la santé...

La Fédération, qui est un mouvement indépendant, s'est engagée ces dernières années dans des combats difficiles pour la sauvegarde du service public, contre la loi Fillon et, actuellement, contre le CPE. Comment combiner cette indépendance avec des prises de position fortes sur des questions sociétales ?

Pour être le plus clair possible, je ferai référence à Jean Cornec qui répondait, je le cite de mémoire, « *Oui la FCPE fait de la politique, de la politique éducative !* ».

DU QUOTIDIEN DE L'ÉCOLE À SON ORGANISATION

Peut-on recueillir sans dommage l'adhésion des parents d'élèves sur de pareilles orientations ?

Je vous demande de ne pas oublier que nous sommes un mouvement d'éducation populaire. La politique, c'est quelque chose de noble ; ce n'est pas réservé aux formations partisans. Nous avons, dans notre champ d'action, des positions à défendre ; et quand on nous propose la loi Fillon, il est normal que nous prenions position. Que l'action soit menée avec d'autres, sous des formes de protestation multiples, c'est légitime. Nous devons le dire aux parents, préci-

ser que l'on ne se contente pas de vivre le quotidien de l'école, et affirmer que l'on a notre mot à dire sur l'organisation même de l'école.

Les toilettes, je l'ai toujours dit, c'est un sujet important pour développer l'éducation à la santé.

Quant au CPE, c'est certes une question sociétale qui relève d'abord des acteurs sociaux, mais c'est aussi la suite directe de la scolarité de nos enfants. Est-ce qu'un mouvement comme le nôtre peut se taire sur un sujet qui correspond au débouché immédiat de l'école : l'entrée dans la vie active ?

Quelle est précisément la nature des liens entre la fédération d'une part, les syndicats d'enseignants et de lycéens d'autre part ? Sont-ils compatibles avec le caractère indépendant de notre organisation ?

(Rires) Notre indépendance repose sur un projet éducatif, le nôtre, qui est *notre* programme, *notre* repère. Vient ensuite la question des partenaires. Comme on est dans le domaine de l'école, il est inévitable que l'on ait à discuter avec les organisations syndicales des personnels et des jeunes, des jeunes dont nous défendons le droit à s'organiser. Si travailler avec d'autres c'est perdre son indépendance, c'est une vision plutôt bizarre de l'action collective.

« Oui la FCPE fait de la politique, de la politique éducative ! »

La Fédération n'est-elle pas, comme beaucoup le soutiennent, une jambe de force des syndicats d'enseignants ?

Le lien avec les enseignants est une vieille histoire liée à l'origine de la FCPE, née de la double action de la Ligue de l'enseignement et du Syndicat national des instituteurs. Pour autant, il ne faudrait pas oublier l'histoire de la FCPE qui n'a cessé, année après année, de prendre sa totale indépendance par rapport au mouvement enseignant qui l'a portée. Nous avons eu, bien des fois, des frictions avec les syndicats d'enseignants, notamment lors de la mise en place des conseils d'école.

Au début de cette année, la Fédération s'est dotée d'un conseil scientifique. Quel est exactement son rôle ? Qu'il soit quasi exclusivement composé d'enseignants ne constitue-t-il pas un risque pour l'indépendance de l'organisation ?

Le conseil scientifique, de quoi s'agit-il au juste ? Nous avons constaté que l'on ne cesse, médiatiquement, de valoriser

un discours profondément réactionnaire, qui attaque l'école, aboutit à la loi Fillon ou au discours absurde de Robien sur la lecture, tandis que des études scientifiques reçoivent un écho limité. C'est pourquoi regrouper des experts du système éducatif nous a semblé une démarche indispensable. Mais ces experts, que sont-ils ? Ils sont universitaires, membres de laboratoire ou issus de l'Éducation nationale, parce qu'en termes de réflexion éducative, c'est là qu'on les trouve. L'intérêt de ce conseil, c'est de réfléchir sur ce que nous disons sur tel problème, tout en conservant notre totale indépendance.

LE COLLÈGE DE TOUTES LES CULTURES

La FCPE défend le collège unique alors qu'il semble que de nombreux jeunes sont mal à l'aise dans le cadre classique offert par ce collège et que, d'autre part, les rapprochements avec le monde du travail (stage de 3^e...) semblent beaucoup plus motivants pour certains élèves. Comment la FCPE analyse-t-elle cette contradiction apparente entre sa position et ce qui est constaté sur le terrain ?

Le malaise d'un certain nombre de collégiens est évident, mais pourquoi ce malaise ? D'abord parce que le collège a été massifié sans avoir été transformé. Autrement dit, le fonctionnement du collège, malgré les replâtrages, reste celui du petit lycée. Avec un collège ouvert à tous, il est important de savoir ce qu'il doit offrir en continuité du primaire pour déboucher sur l'objectif de fin de scolarité du collège. Ce qui pose la question de son mode de fonctionnement, de son organisation et de ses contenus. À cet égard, l'exemple des itinéraires de découverte démontre bien la prégnance de la culture de l'enseignement général sur tout autre forme de culture. Nous disons, nous, que pour pouvoir faire de vrais choix, tout élève doit pouvoir accéder, non seulement à la culture classique, mais également à la connaissance technologique et professionnelle. Il faut repenser le collège comme instrument d'appréhension de toutes les formes de culture utiles à un jeune pour construire son avenir et lui permettre d'accéder à quelque chose qui lui est étranger.

On ne se contente pas de vivre le quotidien de l'école, on a notre mot à dire sur l'organisation de l'école.

Est-ce qu'on peut encore le repenser trente ans après sa création, alors que pendant trente ans, les pouvoirs publics n'ont pas été capables de l'adapter à son projet initial ?

Même trente ans après, les questions auxquelles on n'a pas répondu, ou pas voulu répondre, restent pertinentes.

Plutôt que de rentrer dans une logique de tri social, nous devons continuer, avec d'autres, à repenser le collège pour qu'il réponde à ses objectifs. À la FCPE, nous restons fondamentalement attachés au principe de l'éducabilité de tous. Voilà encore un exemple avec lequel nous savons dire aux enseignants : nous ne sommes pas d'accord avec une partie d'entre vous !

Nous avons eu, bien des fois, des frictions avec les syndicats d'enseignants, notamment lors de la mise en place des conseils d'école.

Dans le cadre du rapport public-privé, considérez-vous l'école privée (y compris les écoles sous contrat) comme illégitime, ou pensez-vous que l'on peut la considérer, dans certains cas, comme une alternative, en tenant compte à cet égard du réseau scolaire associatif qui accueille majoritairement les élèves handicapés ?

Les choses doivent être claires : nous représentons les parents d'élèves de l'école publique, de l'école de la République. Nous gardons en mémoire ce qui s'est passé lorsqu'on a voulu créer le grand service public unifié. Rouvrir la guerre scolaire de cette façon n'est pas acceptable. Le réseau privé, en réalité, n'est plus que le reflet des faiblesses du système éducatif public. À cet égard, nous savons bien que le caractère confessionnel de l'école catholique est abandonné depuis longtemps.

Le fonctionnement du collège, malgré les replâtrages, reste celui du petit lycée.

Un des arguments qui conduit des familles à scolariser un enfant dans le privé consiste à prétendre que ce réseau apporte des réponses que n'apporte pas le secteur public. Ainsi, lorsqu'un enseignant est absent, l'école publique renvoie bien souvent les élèves chez eux, tandis que dans le privé, on trouvera une solution adaptée pour garder les enfants. L'autre volet, c'est l'utilisation du privé pour contourner la carte scolaire parce que des familles rejettent la mixité sociale. Bref, pour démontrer l'inutilité de l'école privée, il ne faut pas faire rentrer l'école publique dans un système de concurrence, il faut démontrer l'excellence de l'école publique dans la qualité de l'accompagnement, la qualité de l'épanouissement.

Pour ce qui concerne le handicap, la FCPE milite en faveur du droit à la scolarité pour tous. Cela dit, la situation

est variable selon les endroits, mais elle renvoie à la façon dont la question du handicap est traitée dans ce pays depuis des années. Au-delà de la question des moyens, il y a celle du regard que chacun pose sur la personne handicapée car, en vérité, il y a des situations qui ne nécessitent aucun accompagnement, donc aucun moyen supplémentaire.

CONDITIONS D'ACCUEIL IDÉALES POUR LES TOUT-PETITS

La scolarisation à deux ans pour tous n'a pas que des partisans. Parmi ses détracteurs : Claire Brisset, la défenseuse des enfants. Tout en défendant l'accueil en maternelle, la FCPE ne reconnaîtrait-elle pas l'intérêt d'autres structures : crèche, jardin d'enfants, halte-garderie, garde à domicile... ? Quels moyens les pouvoirs publics doivent-ils mettre en place pour permettre à l'école un accueil de qualité des tout-petits ?

Nous l'avons toujours dit : la scolarisation des deux-trois ans doit être possible pour toutes les familles qui le souhaitent. Non que les autres formes de garde soient sans valeur, mais parce que leur premier handicap est d'être payantes. Je dois ensuite rappeler que nous défendons une prise en charge des tout-petits dans des conditions spécifiques : importance des groupes, taille des locaux, aménagement des horaires, respect des rythmes...

Pour pouvoir faire de vrais choix, tout élève doit pouvoir accéder, [outre] à la culture classique, à la connaissance technologique et professionnelle.

De ce point de vue, nous sommes d'accord avec Claire Brisset pour dire que l'on est loin de l'idéal. Pour autant, faut-il partir de l'idée que Claire Brisset exprime dans son rapport : « *C'est mauvais, donc il faut y mettre un terme !* ». Ne faut-il pas plutôt poser les conditions d'une scolarisation idéale ? Une véritable politique de la petite enfance conjuguée avec une véritable politique de scolarisation. C'est un des enjeux de l'égalité. Prenons l'exemple d'Alain Bentolila, qui met en avant l'importance du lexique dans l'apprentissage de la lecture, c'est-à-dire la maîtrise du vocabulaire avant d'apprendre. Quel plus beau lieu que celui de l'école maternelle pour tous les enfants qui ne sont pas en situation socioculturelle d'acquiescer ce vocabulaire ? C'est en faveur de ces jeunes, qui en ont le plus besoin, que l'État doit concentrer globalement ses efforts.

POUSSER CEUX QUI ASPIRENT À GOUVERNER

L'Académie de Paris est confrontée à d'énormes difficultés : une diminution drastique des moyens d'ensei-

gnement, contraire à l'évolution structurelle de sa population scolaire. Avec une population chaque jour plus contrastée entre l'Est et l'Ouest, un lien social de plus en plus délité, quelles mesures les pouvoirs publics devraient-ils prendre en réponse à une telle situation ?

Il n'y a pas d'autre réponse que de changer de politique et de politique éducative en apportant les moyens nécessaires à une véritable formation scolaire, d'autant que la question ne se pose pas qu'à Paris, mais dans toutes les grandes villes du pays. Notre rôle est de pousser ceux qui aspirent à gouverner à entendre cette demande des parents et à formuler de vrais projets en matière éducative.

À l'heure du débat sur le CPE et de la loi sur l'égalité des chances, quelles réponses apporter à la jeunesse ? Comment aider à son autonomie, notamment en termes de ressources ?

Nous avons toujours défendu l'idée d'un statut économique et social du jeune, sans qu'il soit dépendant de la famille ou d'un système d'aide, qui est toujours insuffisant. C'est une période de la vie dans laquelle chacun doit être autonome, quel que soit son milieu, pour faire des choix sereins de formation, pour pouvoir arriver à un moment donné à bien entrer dans la vie active. C'est une question lourde parce qu'il faut totalement repenser la notion d'aide aux familles. C'est aussi une vraie question sociétale pour les parents et leurs enfants, qui sont en poursuite d'études.

Plutôt que de rentrer dans une logique de tri social, nous devons continuer à repenser le collègue pour qu'il réponde à ses objectifs.

LA QUESTION DES STATUTS

Vous allez maintenant prendre de la distance avec la Fédération. La radiation dans des conditions contestées du CDPE des Alpes-Maritimes ne risque-t-elle pas d'entacher le dernier congrès que vous allez présider ?

Je prends mes distances avec la direction nationale, mais je vais continuer à militer un an ou deux encore dans mon département. Cela dit, l'action de la FCPE ne doit pas s'arrêter à une vision liée aux personnes. La question des Alpes-Maritimes est une question complexe et difficile. C'est une affaire qui ne date pas du congrès contesté mais remonte à un an plus tôt. Une organisation démocratique comme la nôtre ne doit supporter ni trucage ni magouille. Si nous avons été saisis de ce problème, c'est qu'il y a dans le dossier des éléments lourds et concordants. Si nous avons pris une décision, c'est sur la base de preuves de violation des statuts...

La question du respect des statuts ne porte-t-elle pas à la fois sur ceux du CDPE 06 et ceux de la Fédération nationale ?

D'accord, mais après tout refus de conciliation, la FCPE peut-elle supporter que des gens qui ont fait preuve de malhonnêteté restent en place toute l'année, jusqu'à ce que le congrès national se prononce ? C'est vrai que c'est difficile, je l'entends bien, mais notre image ne mérite pas ça. Cette affaire entache la vie de la Fédération.

Notre rôle est de pousser ceux qui aspirent à gouverner à entendre [les] parents et à formuler de vrais projets en matière éducative.

UN MOUVEMENT DE COHÉRENCE SOCIALE

Quelle vision avez-vous aujourd'hui de l'avenir la FCPE ? Continuité, discontinuité ou rupture avec la Fédération Cornec, que votre prédécesseur a si longtemps marqué de sa personnalité ?

Je pense que ce qui fait la FCPE, c'est la grande continuité liée au temps, parce que les valeurs qui nous fondent sont bien celles qui sont vivantes actuellement. Faire réussir tous les jeunes et leur permettre de devenir des citoyens, cela a toujours été l'axe de la Fédération.

Même sur le champ de la laïcité ?

Même sur le champ de la laïcité ! La Fédération a toujours défendu l'école qui accueillait tous les jeunes, qui ne soit pas celle de l'exclusion. Et la question de la laïcité posée à travers l'histoire du foulard marque en cela une grande continuité. La Fédération n'a fait que défendre les principes qui avaient été élaborés et confirmés bien avant que je ne devienne président, du temps de Jean-Pierre Mailles (NDLR : 1986-1992).

Après, il y a les circonstances : le pouvoir politique en place, les actions menées, qui nous conduisent à agir, à dire oui, à dire non. Et lorsqu'on est confronté à certains problèmes récurrents, que l'on apporte des réponses, puis que l'on regarde ce que disait Jean Cornec, on s'aperçoit qu'on est sur la même ligne. La FCPE est certainement un des mouvements qui a, dans le paysage social, quel que soit le renouvellement, la plus grande cohérence. Nous sommes loin d'être une fédération de circonstances. Que le pouvoir soit de droite ou de gauche, seules nos finalités nous amènent à prendre position.

Propos recueillis par Anne-Laure Barbe & Olivier Messac

Extraits du rapport présenté

par Anne-Laure Barbe



19

L'année 2005-2006 est marquée par la mise en œuvre des lois votées l'an dernier, déclinées par l'Académie de Paris avec la réorganisation de l'AIS, les collèges labellisés « ambition réussite », le projet académique ou les contours révisés sans publicité de la DHG. Autres nouveautés : la prise de responsabilité du Conseil de Paris sur la sectorisation des collèges et la mise en place du goûter récréatif en maternelle, et la mise place de la MDPH. La FCPE-Paris a soutenu les lycéens poursuivis dans le cadre de leur résistance au projet de loi Fillon et contribué au développement du Réseau éducation sans frontières (RESF).

Au cours de cette année dure, le gouvernement a répondu à la révolte sociale de la jeunesse en banlieue par le retour de l'apprentissage à 14 ans, tirant un trait sur le collège unique pour tous jusqu'à 16 ans. La FCPE-Paris se sera mobilisée contre la loi dite de l'Égalité des chances et son article 8 sur le contrat de première embauche (CPE), en rassemblant dans les manifestations, sous la bannière du comité régional Île-de-France, plusieurs milliers de parents.

Une année chargée pour ces parents bénévoles dont la préoccupation majeure est l'égalité de tous les jeunes, une des valeurs forte de la FCPE.

LES TEMPS FORTS

ÉDUCATION PRIORITAIRE

La mise en œuvre des propositions à budget constant, par redéploiement de moyens existants, avec la création des collèges ambition réussite (CAR), financée par une baisse d'une demi-heure des enseignements en 5^e et 4^e, condamne d'entrée toute politique de développement de l'éducation prioritaire qui a besoin, pour véritablement décoller, d'un investissement massif.

La FCPE s'est élevée contre cette politique estimant que substituer une logique individuelle à une logique de zone conduit à renvoyer aux seuls élèves et à leurs familles la responsabilité de leurs difficultés ou de leurs échecs, à faire comme si les problèmes de ségrégation sociale étaient indépendants de la réussite de chaque élève, à laisser croire qu'il suffirait à un élève de faire preuve de bonne volonté, de faire des efforts, d'être méritant, pour bénéficier automatiquement du fonctionnement élitiste et méritocratique du système.

La FCPE, sans être a priori hostile à l'idée de concentrer les moyens sur les établissements où les difficultés sont les plus grandes, ne conçoit pas que la réforme de l'éducation prioritaire ait été mise en œuvre sans bilan préalable et mise à plat complètement transparente des dispositifs précédents.

La FCPE considère également absurde d'exclure du dispositif des établissements qui ont commencé à se redresser : en l'espèce, les progrès et les réussites sont fragiles et ont besoin d'être consolidés dans la durée.

La FCPE est attachée à la politique compensatrice des zones d'éducation prioritaires, qui prend en compte l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels. Elle affirme que la fracture sociale est telle, même à Paris, qu'un effort sans précédent doit être fait au bénéfice de l'éducation prioritaire : les établissements situés en ZEP étant à peine mieux dotés que les établissements hors zones, il n'est pas étonnant que la situation n'ait pas sensiblement évolué.

REPLACEMENTS EN 2ND DEGRÉ

Au 1^{er} janvier 2006, les protocoles de remplacement des absences prévisibles de courte durée préconisés depuis la rentrée par l'académie sont devenus obligatoires. En janvier, rien n'est résolu : compte tenu de l'hostilité générale des enseignants envers les protocoles, il y a toujours autant d'absences de courte durée non remplacées et de remplacements successifs pour les absences de plus de 15 jours.

Les protocoles lorsqu'ils existent sont-ils appliqués ? Les chefs d'établissement imposent-ils les remplacements ? Au vu des remontées des conseils locaux, rien n'est moins certain.

Sujet connexe : les fermetures précoces et la fin des cours début juin dans les lycées et les cités scolaires sont toujours d'actualité malgré les interventions de la FCPE depuis deux

PETIT GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

AIS : Adaptation et intégration scolaire
ASEH : Aide à la scolarisation des enfants handicapés
CCPE : Commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
CCSD : Commission de circonscription du second degré
CDAPH : Commission départementale autonomie des personnes handicapées
CDEN : Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDOEA :
CLIS : Classe d'intégration scolaire
DHG : Dotation horaire globale
EREA : Établissement régional d'enseignement adapté
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
ZEP : Zone d'éducation prioritaire

ans auprès de la maison des examens. La réponse est toujours la même : faute de moyens et de lieux, c'est aux chefs d'établissement de s'organiser pour qu'il y ait le moins de gêne possible pour les élèves. Et les professeurs sont absents pour cause de surveillance et de correction du bac !

PROJET ACADÉMIQUE 2006-2009

Fin septembre 2005, l'Académie de Paris a soumis un pré-projet académique à ses partenaires, en leur accordant royalement trois semaines pour faire valoir leurs observations... Au CDEN de janvier, le projet, très critiqué, n'a pas été voté : il entrera en vigueur contre son avis. La FCPE a estimé que, si les objectifs du projet ne sont pas inintéressants, aucun moyen n'est prévu pour les réaliser, et que les indicateurs ne marquent aucun progrès dans l'adaptation du projet aux spécificités parisiennes.

La FCPE s'intéressera de près à la déclinaison de ce projet académique en projets d'établissement et projets d'écoles.

INTÉGRATION / HANDICAP

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier de la loi du 11 février 2005.

FIN DES CCPE ET DE LA CCSD

L' AIS devient l' ASEH. L'entrée en vigueur de la loi, dont les décrets d'application se sont fait attendre, a créé la confusion, entretenue par les ordres et contre-ordres de l'Académie de Paris sur la mort annoncée des CCPE et de la CCSD . À l'heure actuelle, quelques CCPE fonctionnent encore : jusqu'à quand ? Nul ne le sait.

La place de l'Éducation nationale étant réduite dans les diverses instances et dispositifs, la FCPE ne dispose plus aujourd'hui que d'une représentation réduite, comme à la MDPH. L'action de la FCPE s'en trouve amoindrie, notamment dans le domaine de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Signe des temps, le Conseil de Paris, dans le cadre de la préparation du schéma directeur sur le handicap, a créé divers groupes de travail, en oubliant d'en constituer un sur l'école ! La FCPE a écrit à la Ville pour protester, sans suite jusque-là. Pourtant, la loi de 2005 élargit les compétences de la Ville et du Département pour ce qui concerne la scolarisation des enfants.

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

La CDAPH remplace désormais la CDES et la COTOREP. La FCPE y dispose d'un siège, mais elle est tenue à l'écart des commissions de préparation des dossiers au sein de la MDPH, sauf si un parent la sollicite pour l'accompagner. La FCPE a toutefois obtenu de la Ville l'engagement de transmettre systématiquement aux parents d'élèves handicapés les coordonnées des associations de représentants de parents d'élèves qui peuvent les accompagner.

La CDOEA remplace la CCSD. La FCPE y dispose d'un siège. Placée sous la tutelle de l'Académie, elle propose l'orientation des enfants *inadaptés* vers les SEGPA et EREA.

UNE POLITIQUE À MOYENS CONSTANTS

Depuis quatre ans, l'Académie de Paris applique l'austérité gouvernementale, c'est-à-dire une politique à moyens constants pour l'ASEH : redéploiement et réduction des moyens du RASED, remplissage des CLIS et des UPI. L'absence de bilan pédagogique qualitatif de ces dispositifs, malgré nos demandes répétées, crée un véritable trou noir quant à leur efficacité.

Par ailleurs, la FCPE a participé au forum sur l'intégration, organisé par la Ville de Paris les 28 et 29 octobre.

COMMISSION AIS/ASEH

La commission AIS s'est réunie une fois par mois depuis septembre sur des ordres du jour bouleversés par l'annonce de l'application de la loi de 2005 : l'essentiel du travail a porté sur la loi et ses conséquences sur les actions des parents. Les adhérents ont été informés au fur et à mesure via *Liaisons laïques* et le site Internet. (Un colloque à l'initiative de l'UL-centre permettra, en mai, de faire le point). Un questionnaire sur la qualité pédagogique d'accueil des enfants handicapés dans les écoles est en cours d'élaboration. Une formation sur les nouvelles instances ASEH est prévue en juin. Un guide aux parents sur les nouveaux dispositifs est en chantier.

SECTORISATION DES COLLÈGES

Conséquence de la loi de décentralisation, la sectorisation est désormais du ressort du Conseil de Paris, l'Académie restant maîtresse de l'affectation des élèves. Avec les UL concernées, la FCPE a participé aux quatre réunions de la Ville dites de bassins géographiques (cf. FIP 62), ainsi qu'à la réunion d'octobre, associant la Ville, l'Académie, les chefs d'établissement et les fédérations de parents d'élèves (cf. FIP 60). Peu de modifications des secteurs en cette année de transition : la FCPE attend de la Ville une politique volontariste en faveur de la mixité sociale dans les collèges.

ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES

Le Réseau éducation sans frontières (RESF) est un collectif de quelque 80 associations, dont la FCPE, créé en 2004

pour venir en aide aux jeunes majeurs scolarisés et aux familles ayant des enfants scolarisés, en situation irrégulière.

RESF-75 s'est fortement développé cette année en partie grâce à l'implication des adhérents FCPE. Pour répondre aux besoins croissants, des antennes d'arrondissements (1^{er} à IV^e, VIII^e, IX^e, XVII^e & XVIII^e ; XIII^e, XIV^e & XV^e ; XIX^e ; XX^e) tiennent des permanences juridiques et animent des comités de soutien dans les établissements scolaires. La FCPE a proposé aux élus des conseils d'école et d'administration une motion de soutien aux élèves et parents d'élèves sans papiers, votée dans de nombreux établissements.

Avec les parrainages républicains organisés à la mairie des XII^e, XIII^e & XX^e, le réseau commence à être connu. La mobilisation permet quelques succès, souvent fragiles. Cependant, la circulaire du 31 octobre du ministère de l'Intérieur, qui invite à surseoir aux expulsions jusqu'à la fin de l'année scolaire, laisse craindre une recrudescence des expulsions dès le 1^{er} juillet : une échéance que la FCPE prépare avec le RESF-75.

LES ACTIONS

ÉLECTION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le vote des deux parents, entré en application en 2004, pose toujours problème : l'enregistrement des coordonnées des deux parents n'est pas systématique. À la FCPE, qui relevait l'absence de bureau des élections dans certaines écoles, l'inspecteur d'Académie a promis une circulaire préconisant sa mise en place à l'occasion du 3^e conseil d'école. Enfin, la commission de validation des résultats des élections s'est, pour la première fois, réunie à l'Académie. Les résultats ont été publiés dans *Liaisons laïques* de février.

1^{ER} DEGRÉ, CDEN, CARTE SCOLAIRE

La carte scolaire régresse cette année encore, en éparpillant un peu l'Est de Paris, mais tapant dur sur l'Ouest. Au CDEN de mars, la FCPE s'est fait l'écho des revendications des nombreuses délégations d'écoles reçues lors du comité technique paritaire et du CDEN. La FCPE a fermement dénoncé le changement intempestif de calendrier, la suppression du CDEN de juin. Elle réclame l'annulation de la modification unilatérale de l'augmentation du seuil de fermeture de 26 à 27 en élémentaire hors ZEP.

L'Académie se félicite de l'obtention d'une dotation de neuf postes, afin, dit-elle, de scolariser davantage d'élèves de moins de trois ans. Or, ces neuf postes compensent tout juste l'affaiblissement de la brigade de remplacement décimée à la rentrée 2005. Et l'on craignait le pire à juste titre car l'ensemble des mesures programme et propage l'écho de la violence du discours ministériel. Elles prolongent la politique de restriction, d'appauvrissement progressif du service public d'éducation, s'inscrivant dans les orientations ministérielles.

Lors du CDEN du 15 mars, l'inspecteur d'Académie a concédé l'abandon de quelques fermetures, la transformation en *blocage* de quelques autres, accordé six ouvertures et quatre ouvertures conditionnelles par rapport à ses propositions initiales. Le bilan des mesures est de 29 fermetures pour 27 ouvertures soit moins deux classes pour 1500 élèves supplémentaires prévus à la rentrée. L'Académie diffère à la rentrée les mesures d'ajustement pour au moins 26 écoles. L'école maternelle reste absente du discours officiel alors qu'elle est pour de nombreux enfants le lieu de l'affermissement du langage et de la première rencontre avec la culture écrite, le premier maillon de la socialisation scolaire.

Parents et enseignants réclament une dotation supplémentaire pour l'ouverture de classes, la scolarisation des handicapés, le soutien nécessaire aux enfants qui en ont besoin. La FCPE, avec les syndicats d'enseignants, encourage la mobilisation pour éviter une rentrée catastrophique.

PLAN DE MISE EN SÛRETÉ

La FCPE a été interpellée par des UL et des conseils locaux sur la mise en place dans les écoles parisiennes du plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Les questions de sécurité demandent à être traitées sérieusement et le PPMS doit être mis en place : le cas échéant, les parents peuvent saisir l'IEN. La Fédération nationale participe aux travaux de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONSES), à l'origine du PPMS. Pour se renseigner, plusieurs sites sont répertoriés sur le site de la FCPE-Paris.

LYCÉES – BUDGET DE LA RÉGION

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les personnels de service sont gérés par la Région. Une convention doit être signée avec les établissements. À Paris où l'on compte 30 des 49 cités scolaires de la Région, leur partition (qui ne répond pas à la demande de partition pédagogique de la FCPE-Paris) fait l'objet de discussions intenses. Quant au devenir des lycées municipaux parisiens, on en est au stade de la concertation entre services. La Mairie et la Région ne pourront plus feindre leur ignorance des éventuels transferts.

À noter également, une augmentation de 6,5 € par élève dotation budgétaire *communication* pour faire face aux frais de l'ADSL, des appels sur portables, d'affranchissement (bulletins, élections...) – lesquels, faut-il le rappeler, n'ont pas à être prépayés (enveloppes timbrées) par les parents.

LIVRES SCOLAIRES

Répondant à la FCPE, la Région précise que seuls les manuels des enseignements obligatoires et en tronc commun sont financés, les boursiers ayant droit à la gratuité de tous leurs manuels, options comprises. Chaque établissement perçoit 10 € par élève pour le renouvellement des livres : chan-

gement de programmes, livres non rendus ou abîmés. Il leur est possible de se faire rembourser les dépenses supplémentaires. Ce financement est renouvelable tous les ans.

Dans un courrier adressé aux proviseurs, la Région précise que les élèves de terminale doivent pouvoir conserver leurs livres jusqu'au terme des révisions du bac. Les livres non rendus en terminale représentaient, en 2004, 6 % pour l'ensemble de l'Île-de-France. Pour la distribution, la Région met à leur disposition un budget complémentaire pour l'emploi ponctuel de vacataires, mais il n'y a que peu de demandes. Enfin l'on rappelle qu'en collège, les cahiers d'exercices sont considérés comme des manuels scolaires et doivent à ce titre être intégrés à la commande de l'établissement.

AFFECTATIONS EN 2^{NDE} DE JUIN 2005

Les commissions traitent des affectations en lycées généraux, en sections temps aménagés, puis en sections européennes – pour que les élèves non retenus puissent revenir dans le circuit *normal* et faire valoir leur 1^{er} choix ; enfin les filières dites particulières comme le théâtre, les arts, le sport. La FCPE participe aussi à toutes les commissions du mois de juin pour les différents niveaux en lycées professionnels.

Comme d'habitude, les représentants FCPE se sont retrouvés pour des journées marathon de *grand marché aux élèves*. Même si certaines règles sont respectées, de nombreux dossiers sont affectés au gré des places disponibles dans les lycées les moins demandés. En découlent des situations ubuesques, aucune information n'est donnée par l'Académie avant la rentrée, la dernière commission d'affectation a eu lieu le 29 août. La FCPE a donc dû conseiller les familles et intervenir auprès de l'inspecteur... jusqu'à la mi-septembre.

DOTATION GLOBALE HORAIRE

Pas de révolution pour la DHG lycées. Pour mémoire, la dotation reste calculée à la structure – nombre de classes – contrairement à celle des collèges, calculée au nombre d'élèves : mode de calcul fortement contesté par la FCPE.

Pour les collèges, l'Académie a confirmé, en mars, son orientation se traduisant, de son point de vue, par une diminution des moyens inférieure à celle des effectifs. La FCPE a contesté cette vision qui masque les difficultés rencontrées et met *de facto* en cause les dédoublements, les actions de soutien... Prolongeant les nombreuses motions contre la DHG collèges, la FCPE a proposé au CDEN un vœu rejetant totalement la DHG collèges et demandant à l'Académie de revoir sa copie. Ce vœu a été adopté à la majorité.

Nouveauté spécifique à l'Académie de Paris : la dotation documentation (heures de CDI) a été intégrée à la DHG, sans préavis. Le risque de suppression ou de réduction à terme de postes de documentaliste n'est pas mince et la FCPE y sera attentive.

LYCÉES PROFESSIONNELS

ADER/DIDEROT

Suite au déménagement de l'ancien lycée Ader sur Diderot, la rentrée a été retardée : le jour de la rentrée, les professeurs de la SEP ont découvert qu'il fallait encore réinstaller le matériel de la section horlogerie par exemple. La direction a envoyé tout le monde en stage : où et comment ? La réponse a été laissée aux élèves et à leurs familles. Malgré les actions des parents et les interventions du CDPE, les enseignements généraux ont débuté en octobre, les enseignements professionnels en novembre.

EREA JEAN-JAURÈS

Pour la première fois depuis longtemps, des professeurs ont usé de leur droit de retrait pour cause de violences dans un établissement, où se côtoient enseignement spécialisé et enseignement professionnel. La FCPE a soutenu les professeurs et les familles qui réclament en vain un éducateur, des surveillants et des enseignants spécialisés.

COMMISSION ÉGALITÉ-MIXITÉ

Groupe de travail effervescent l'an dernier, au point mort cette année. L'abandon du projet d'informatisation de l'affectation en seconde générale explique-t-il la désaffection des adhérents ?

ARCHITECTURE-TRAVAUX

La commission s'est réunie en novembre et en mars. Elle s'est consacrée au suivi du problème des toilettes scolaires – qui reste un bon moyen de sensibiliser les parents et de faire réagir la direction de l'établissement – à l'examen des problèmes des conseils locaux en matière de travaux et d'architecture, au résultat de l'audit sur l'accessibilité des écoles.

LES TOILETTES SCOLAIRES

Déception du point de vue de la relation avec la Ville de Paris : aucune communication, pas de réunion du groupe de travail. Par contre des conseils locaux se sont mobilisés, ont lancé une enquête dans leur école et ont analysé les résultats. La FCPE a continué à communiquer avec les conseils locaux, a répondu aux questions des journalistes et écrivains, et informé régulièrement les adhérents à travers *Liaisons laïques*.

AUDIT SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES

La FCPE considère que l'accessibilité des locaux scolaires aux enfants porteurs d'une pathologie physique ou sensorielle est importante pour leur inclusion en milieu ordinaire tout comme l'aménagement du trajet entre l'école et le domicile. La FCPE a écrit à plusieurs reprises à la Ville pour demander une participation et plus de concertation sur l'audit d'accessibilité des écoles. Sans jamais répondre, la Ville a finalement dévoilé en novembre 2005 son audit et ses propositions

de travaux pour un certain nombre d'écoles. Elle a promis à cette occasion un prochain audit sur les collèges. Le résultat de l'audit mené en 2004-2005 sur l'ensemble des écoles parisiennes a été analysé. Le détail du programme de travaux, qui devrait permettre de doubler le nombre d'écoles accessibles d'ici 2007, de le tripler d'ici 2010 (44 puis 98 puis 134 sur 687), n'est pas encore connu.

RESTAURATION, CAISSES DES ÉCOLES

L'année a été marquée par la mise en place, en maternelle, par la Ville, du *goûter récréatif*, dispositif permettant aux élèves de maternelle qui restent après l'école dans le temps périscolaire de bénéficier d'un même goûter, aux apports nutritifs équilibrés, d'une animation de qualité. La FCPE défend le goûter récréatif parce qu'il permet à tous les enfants de bénéficier d'une même prestation, d'un goûter *frais*.

De nombreux couacs ont émaillé le lancement du dispositif : retard dans la mise en place, la confusion dans les modalités d'inscription, incertitude de la formule par rapport aux arrangements locaux antérieurs. Le goûter récréatif est parfois apparu comme une façon de faire payer un service jusque-là gratuit. La communication de la Ville a été particulièrement mauvaise, tant sur la mise en place technique que sur l'usage du prix payé par les familles.

À chaque étape, la FCPE a demandé des explications et fait des propositions, notamment pour assouplir le dispositif. Au terme d'une réunion de bilan, un dispositif assoupli, clarifié et simplifié devrait être mis en place à la rentrée.

ÉTATS GÉNÉRAUX

La FCPE a participé aux États généraux de la restauration scolaire, organisés par la Ville en octobre, sur une thématique très générale. Il y a été annoncée la création d'une instance parisienne de concertation et de propositions où la FCPE sera représentée.

Les propositions de la commission restauration du CDPE qui s'est réunie autour de la question du goûter en maternelle et des statuts des caisses des écoles ont été diffusées par le biais d'une synthèse remise dans les dossiers des participants.

AUDIT

La FCPE a été longuement entendue par l'inspection générale de la Ville lors de l'audit sur les caisses des écoles. Nombre de ses remarques concordent avec les conclusions du rapport.

FORMATION & INFORMATION

PLAN DE FORMATION

Le plan de formation, animé par des administrateurs bénévoles, est décliné tout au long de l'année scolaire. Les séances sont ouvertes à tout adhérent à jour de cotisation. Les formations permettent aux participants de découvrir, d'affi-

ner ou de conforter leur connaissance des dispositions législatives nécessaires pour faire face à leurs engagements en tant que parents FCPE, dans les instances où ils siègent, d'acquiescer les outils pour animer efficacement un conseil local. La formation se décompose en quatre cycles : formation *initiale*, formation *complémentaire 1^{er} degré*, formation *complémentaire 2nd degré*, et formation *transversale*.

Quatorze personnes en moyenne pour dix séances, constituent une présence honorable. Les séances se déroulent pour la plupart rue d'Astorg.

Toutes les séances ont fait l'objet d'une évaluation dont il ressort une appréciation globale positive, notamment sur les sujets techniques (DHG) où l'intervention d'un spécialiste bénévole se révèle très utile. Des documents complets sont remis aux participants, puis partiellement mis en ligne. Les frais engagés sont partiellement remboursés par le FNDVA.

24

FCPE INFOS PARIS (FIP)

Parution et volume un peu aléatoire... comme tous les ans : les administrateurs, bénévoles, qui parviennent à se libérer pour assister aux réunions académiques et autres – programmées à des heures souvent peu compatibles avec les horaires de travail des parents – ont peu de temps pour rendre compte de ces réunions. La réflexion sur le volume et la périodicité de *FIP* reste d'actualité.

LIAISONS LAÏQUES

Liaisons laïques poursuit ses efforts sans pour autant trouver sa vitesse de croisière. Des difficultés dans la régularité de parution demeurent. La diffusion moyenne par numéro reste supérieure à 8.500 exemplaires. Même si le nombre des abonnés non adhérents est en légère augmentation, on peut regretter que ces derniers ne soient pas plus nombreux. Le courrier reçu, les réactions spontanées enregistrées par les animateurs de *Liaisons laïques* montrent l'intérêt constant que ses lecteurs portent à la revue. Sur son contenu, il faudra renforcer le soin apporté à l'équilibre de la mise en page, être plus attentifs à la bonne compréhension des articles.

COMMUNIQUÉS

Douze communiqués ont été publiés cette année par la FCPE-Paris, sur les grands sujets de préoccupation des familles et de notre fédération, la moitié en réaction à la politique de conspiration contre le secteur public d'éducation, notamment la réduction des moyens administratifs et d'enseignement octroyés par un gouvernement qui persiste à arracher aux élèves les plus démunis les possibilités d'instruction les plus urgentes. sur l'appui que la fédération entend apporter aux luttes lycéennes. La prise de position sur le projet d'installation d'un contrôle biométrique à Maurice-Ravel a suscité un vaste débat sur un sujet de société.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Dans la continuité et conformément aux décisions prises par le conseil d'administration, la communication électronique a été structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (FIH), et de messages ponctuels adressés aux membres de bureaux 1^{er} ou 2nd degré, voire directement aux adhérents.

En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser auprès de leurs adhérents la rediffusion des informations qu'ils reçoivent. Les adhérents ont de plus accès, via la boîte à outils du site, à tous les messages hebdomadaires qui y sont mis en ligne.

Des listes de diffusion ont aidé à l'animation des commissions. Une revue de presse à destination des unions locales est diffusée sur la liste *actu*. Les listes de diffusion ont été créées pour les unions locales qui en ont fait la demande.

SITE DE LA FCPE PARIS

Le site de la FCPE-Paris est régulièrement mis à jour par trois administrateurs et par le secrétariat. Il permet de fédérer et de relayer les différentes initiatives locales autour des sujets d'actualité. Les pages *dossiers* ont peu évolué. L'appropriation par les administrateurs concernés reste un axe à renforcer. La boîte à outils s'est enrichie de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie, et des supports des formations. Le site relaye des pétitions en faveur d'enfants de sans papiers. Un forum a été à nouveau testé sur le sujet de la sectorisation des collèges et pour proposer différents sondages. Demandé par des adhérents, il n'est cependant que peu utilisé.

SITE COLLECTIF DES CONSEILS LOCAUX

Le site collectif de conseils locaux, sous SPIP, n'a pu être amélioré faute des compétences techniques nécessaires. Il reste *la porte d'accès* des 67 sites développés par les conseils locaux et les unions locales. Quelques conseils locaux y ont ouvert, cette année, un espace. Une dizaine de conseils locaux utilisent cet espace de manière active. Le site collectif permet aussi l'hébergement de pétitions proposées par les conseils locaux, et par le RESF. De janvier à mars, plus de 1600 signatures ont été collectées par ce biais. Des contacts ponctuels ont été pris avec des webmasters de sites locaux pour leur rappeler les règles de diffusion des informations sur Internet.

LA FRÉQUENTATION DU SITE

La fréquentation du site (site CDPE + site collectif), vecteur incontournable de la communication du CDPE, est en constante augmentation. Le site collectif doit poursuivre son développement pour favoriser la mutualisation des expériences entre conseils locaux.

FRÉQUENTATION DU SITE

	2003	2004	2005
visiteurs	62 000	105 000	153 000
moy. mensuelle	5 200	8 700	12 800

DOSSIER DE RENTRÉE

Pour faciliter le travail des UL en direction des conseils locaux, un dossier spécifique de rentrée a été créé à leur intention. De juin à septembre, des permanences sont assurées le samedi. Elles permettent aux représentants des établissements de venir récupérer le matériel de rentrée. Dix-huit conseils locaux n'ont jamais récupéré leur dossier.

INSTANCES OFFICIELLES

La commission académique sur l'absentéisme (des élèves) n'a jamais été réunie par l'Académie depuis sa mise en place il y a un peu plus d'un an...

OBSERVATOIRE DES LYCÉES

Après l'enterrement de l'informatisation des affectations en seconde générale et technologique par le recteur Quenet en octobre 2004, l'observatoire des lycées, instance d'information, de discussion et de suivi, mis en place à la demande de la FCPE-Paris en 2001, a lui aussi sombré corps et biens. L'ancien inspecteur du 2nd degré l'a sans doute emporté dans ses bagages lors de son départ, son successeur, M. Vrand, et le nouveau directeur de l'Académie, M. Blanchard, ont affirmé en ignorer jusqu'à l'existence.

PROJETS LYCÉE

La commission de validation s'est réunie trois fois et a examiné près de 280 dossiers provenant entre autres de 44 lycées parisiens. Un tiers des demandes ont été rejetées hors critères ou pour demande de financement de voyage scolaire « rhabillé ». La commission rappelle qu'elle n'est pas une agence de voyages, qu'un projet doit avoir d'autres finalités.

CINÉMA EN ÎLE-DE-FRANCE

La FCPE participe chaque année au comité de pilotage des « lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France ». Le dispositif permet de sensibiliser lycéens et apprentis à « un autre cinéma » et d'aider au financement de projets. 194 lycées et 20 CFA se sont inscrits au dispositif, preuve de la grande implication des enseignants et des responsables administratifs qui inscrivent le dispositif dans le projet d'établissement. À Paris, les interventions sont systématiquement associées aux projections en salle. Inscriptions entre mai et septembre : contact@acrif.org

CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNSS

La FCPE-Paris est présente au conseil régional de l'UNSS, qui s'est réuni à deux reprises. Le conseil examine tout ce qui gravite autour du sport scolaire, notamment les associations sportives de collèges et lycées, qui doivent y être affiliées. Pour la FCPE, l'EPS doit être est une discipline de même niveau que les autres. Outre le geste sportif, le sport scolaire développe des valeurs qui ont tendance à disparaître : altruisme, solidarité et entraide, dépassement de soi, rigueur, effort... La présence d'élèves dans la gestion de l'association sportive doit permettre l'apprentissage de la responsabilité.

CRDP

La FCPE-Paris a été présente à tous les conseils d'administrations du Centre régional de documentation pédagogique qui constitue une source documentaire et d'information pointue pour les enseignants comme pour les parents d'élèves – qui y sont bien accueillis lorsqu'ils s'y rendent.

APPELS DISCIPLINAIRES

La Commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAAMD), qui n'est pas un deuxième conseil de discipline, a pour objet de vérifier la conformité aux textes réglementaires de la décision contestée au terme d'une procédure contradictoire. S'il apparaît toujours difficile à la commission de proposer l'annulation d'une décision de conseil de discipline, même justifiée, on note cependant une inflexion de la *jurisprudence* d'appel, qui se veut plus respectueuse de la réglementation et de ses principes. Lorsqu'un élève se trouve rescolariser avant son passage en CAAMD et qu'il souhaite y rester, l'appel apparaît antinomique et donc difficilement recevable. La confirmation de la décision apparaît alors donc la seule solution possible. Il a toutefois été, cette année, proposé un avis annulant la décision d'un conseil de discipline sans réintégration de l'élève dans son établissement d'origine.

Au 31 mars, pour l'année scolaire en cours, au terme de huit commissions, sur quarante dossiers examinés, on relève cinq propositions d'annulation et plusieurs propositions de réforme. Comme tous les ans, on retiendra que l'approche du troisième trimestre appelle l'accélération des procédures d'exclusion pour absentéisme, en lycée principalement.

COMMISSIONS D'APPEL

160 adhérents de la FCPE siègent en juin, deux jours durant. On observe que les commissions réunies dans des établissements très exigeants pour leurs élèves le sont aussi pour les élèves de leurs collègues, ne se basant que sur les notes. On déplore, chez trop de conseillers d'orientation-psychologues (COP), la méconnaissance des élèves dont ils ont la charge. Trois ou quatre heureusement font un travail remarquable, aidant ainsi les commissions à prendre de justes décisions.

Encore des dossiers mal constitués par certains chefs

**SYNTHÈSE
DES COMMISSIONS D'APPEL**

	centres	établ ^{ts}	dossiers	satisfaits	%
6 ^e	12	115	140	111	62 %
4 ^e	12	115	68	111	62 %
3 ^e	12	116	257	111	38 %
2 ^{de}	14	71	556	210	35 %

d'établissements (toujours les mêmes). Ces manquements doivent profiter aux familles, ce qui n'est pas toujours le cas. La majorité des chefs d'établissements font néanmoins leur travail correctement, bien que le dialogue avec les familles ne soit pas pour tous entré dans les mœurs. Et il y a encore des établissements qui se déchargent sur la commission d'une décision qui relève du conseil de classe. Ces commissions sont fort instructives sur les pratiques des établissements. Les parents FCPE y jouent un rôle important.

COMMISSION LANGUES VIVANTES

Cette nouvelle commission académique, mise en place en mars, a été inscrite dans la ligne du projet académique, rejeté par le CDEN, « *en faveur de l'apprentissage des langues vivantes et de l'ouverture internationale* ». À Paris, l'état des lieux de l'apprentissage des langues vivantes révèle une offre diversifiée, mais peu coordonnée, contraire au cadre européen commun de référence. À noter la présence dans la commission d'un représentant des parents d'élèves de l'UNAPEL, et des statistiques sur l'enseignement des langues dans les écoles privées !

INTERLOCUTEURS

SYNDICATS

Maintien d'une démarche de concertation avec les syndicats enseignants, principalement du 1^{er} degré (pas ou peu de contacts avec les syndicats du 2^m degré en particulier le SNES). À l'initiative de la FCPE-Paris, un appel unitaire contre la politique de l'Académie en matière de carte scolaire. Nous portons ensemble le rejet de la méthode des blocages et ouvertures conditionnelles et l'exigence d'un CDEN fin mai-début juin pour décider de l'essentiel des mesures de carte scolaire.

La FCPE prépare avec le SNUipp, le SGEN, Sud et le GFEN, des débats sur les questions clefs de la politique de l'Éducation nationale. L'objectif est de sensibiliser les parents et les enseignants à la politique éducative du gouvernement,

de confronter les points de vue pour contribuer à l'émergence de positions alternatives sur « *l'école que nous voulons* ».

OCCE

Le premier jet du projet de charte de la coopération à l'école a été adressé, cet hiver, par l'association départementale (AD-75) de l'Office central de coopération à l'école (OCCE) à la FCPE-Paris. Le texte est à l'étude, des amendements y seront apportés. Cependant, la FCPE reste sans nouvelles de la mise en application des nouveaux statuts de l'AD-75, approuvés en janvier 2004, qui prévoient notamment une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives.

MAE-RP

Les relations entre la MAE-RP et la FCPE-Paris se sont améliorées, plus ouvertes et plus cordiales, mais restent limitées à la distribution du matériel de rentrée. À titre expérimental, les deux organisations devraient, lors des réunions de prérentrée de juin, s'adresser aux futurs parents d'élèves des écoles maternelles. Si l'opération s'avère positive, elle pourra être étendue aux sept départements franciliens.

FONCTIONNEMENT INTERNE

STATUTS

Afin de reprendre et de réactualiser les valeurs premières qui lient les adhérents de la FCPE, une réflexion sur les statuts et leur implication dans la société actuelle est entamée. Cette réflexion et cette réécriture se feront au cours des deux années à venir par un groupe de travail.

VIE ASSOCIATIVE

TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord des conseils locaux permet le suivi des remontées d'adhésions et des déclarations de bureau. Il comporte la liste des établissements où la FCPE n'est pas représentée ou dans lesquels elle n'a que des adhérents isolés. Le tableau permet, grâce à l'historique, d'analyser localement les évolutions du nombre des adhésions. Régulièrement diffusé aux unions locales, il doit permettre d'orienter nos actions, de renforcer notre implantation.

ANNUAIRE DES CONSEILS LOCAUX

Une liste des membres des bureaux des conseils locaux a été à nouveau diffusée aux unions locales pour leur permettre de contacter les conseils locaux de leur arrondissement et de favoriser les échanges entre conseils locaux.

COMITÉ RÉGIONAL FCPE ÎLE-DE-FRANCE

Le comité régional, qui fonctionne comme une union locale entre les CDPE d'Ile-de-France, s'est régulièrement réuni au siège de la FCPE-Paris, sous la houlette du CDPE

94. Il a débattu de la politique du gouvernement, de la politique régionale, du schéma régional des formations, de l'action contre les expulsions dans le cadre du RESF, de la présence policière dans les établissements, de la vidéo-surveillance et l'introduction du contrôle biométrique dans les cantines.

Une délégation de la FCPE a (enfin) été reçue, le 28 février, par Élisabeth Gourevitch, vice-présidente du Conseil régional. Une rencontre annuelle, c'est vraiment trop peu. Le comité régional se heurte à la reconnaissance de la FCPE par le Conseil régional. La demande de subvention va être relancée. Il a été fait le point sur les questions de gratuité, de demi-pension, de transport, d'accessibilité des lycées aux handicapés et d'information des familles. La Région a voté un amendement au budget 2006 pour financer l'audit d'accessibilité de tous les lycées et de contrôle des lycéens par système biométrique ou de vidéo-surveillance.

Les représentants du comité régional interviennent au Conseil interacadémique (régional) de l'Éducation nationale (CIAEN) sur tout ce qui touche aux lycées : patrimoine, dotation des moyens, carte des formations, élaboration du schéma régional des formations.

La FCPE-ÎdF, via les CDPE, participe activement au RESF. L'un de ses membres représente, par délégation, la Fédération nationale au bureau national du RESF.

Le comité régional, sur proposition de la FCPE-Paris, travaille à la préparation d'un colloque sur le handicap dans la société, prévu pour l'automne 2006 ou le printemps 2007.

Dans le cadre de la rotation biannuelle de l'animation, la FCPE-Paris assure la coordination du comité régional à compter du printemps 2006.

FÉDÉRATION NATIONALE

La FCPE-Paris participe aux réunions et colloques organisés par la Fédération nationale. Elle y porte l'appréciation du conseil départemental sur les questions d'actualité et les débats de fond, et les actions à mettre en œuvre. La FCPE-Paris s'est exprimée sur la vie fédérale notamment autour de la radiation du CDPE des Alpes-Maritimes et sur le fonctionnement des comités régionaux au sein de la fédération. Elle formule aussi des propositions pour une meilleure prise en charge des frais de reproduction du matériel électoral par les établissements scolaires.

C. A. ÉLARGIS AUX UNIONS LOCALES

Deux conseils d'administration élargis aux unions locales ont permis de débattre et de voter sur : le projet académique ; l'orientation, les ZEP, la politique du gouvernement ; la sectorisation des collèges ; la mise en place de dispositifs biométriques dans les établissements scolaires ; les périmètres scolaires et les dérogations.

A. G. DES PRÉSIDENTS

Deux des trois assemblées des présidents ont réuni les représentants d'une soixantaine de conseils locaux. Les débats ont porté sur la sectorisation des collèges, le remplacement des enseignants absents, la carte scolaire, RESF.

INTERVENTIONS INTERNES

Sur demande de conseils locaux rencontrant des difficultés, internes ou avec leurs interlocuteurs, en concertation avec l'union locale concernée, des administrateurs interviennent sporadiquement pour résoudre ces difficultés dans un esprit de conciliation.

UNIONS LOCALES

Après une période de flottement, l'UL8-17 a retrouvé en février une structure lui permettant d'agir de manière coordonnée. Toutes les UL sont en état de fonctionnement.

SECRETARIAT

Le secrétariat administratif, salarié, se charge de la gestion des adhésions, des contacts avec les conseils locaux, les adhérents, et gère le courrier. Il contribue à la mise à jour du site et des listes de diffusion, réalise, en relation avec le secrétariat général, le tableau de bord des conseils locaux. Les secrétaires bénéficient des formations de la fédération.

SÉMINAIRE

Les 5 et 6 novembre, une majorité de membres du conseil d'administration se sont retrouvés pour aborder des sujets de fond et asseoir la cohésion du conseil d'administration. Il a été question de ce sur quoi se fondent les orientations prises. Le respect du cadre des prérogatives d'une association de parents d'élèves est apparu comme un élément important de cohésion.

LOCAUX RUE D'ASTORG

Enfin ! Des travaux ont lieu pendant les vacances de printemps, avec la mise aux normes de l'installation électrique. Des visites de sécurité de la médecine du travail et de la préfecture de police avaient identifié, à l'automne, la vétusté de l'installation et préconisé des mesures. La FCPE en a informé la Ville de Paris, propriétaire du local, et pris toutes les mesures lui incombant en tant que locataire.

CONVENTION VILLE DE PARIS

Comme chaque année, la FCPE-Paris a déposé une demande de subvention liée à une convention auprès de la Ville de Paris : celle-ci devrait être augmentée de 10 000 €. La concertation se poursuit avec la Ville pour aboutir à la signature d'une convention annexe à la convention de subvention, relative à l'occupation du local. La discussion porte à la fois sur le niveau de la valorisation du local et celui de la subvention ordinaire. La conclusion de cette convention implique la rénovation du local, l'échéance de sa mise en œuvre restant à préciser.

UNE AUTRE MÉMOIRE

« L'ossuaire de Douaumont mêle, depuis l'origine et très intentionnellement, les ossements de tous les morts. Mais c'est seulement au cours des dernières décennies que la mémoire de Verdun est devenue celle d'une souffrance commune dans les tranchées ennemies. » Pour Alfred Grosser, dans une tribune à Ouest-France, l'ambition du premier manuel d'histoire franco-allemand montre que « la transmission d'une autre mémoire est possible ». Il ne s'agit pas d'une réécriture de l'histoire mais de réduire les préjugés et les haines nationales. Ce manuel de terminale, respecte les programmes français et allemand et s'appuie sur des corpus documentaires venus des deux pays.

HISTOIRE/GESCHICHTE

Classe de terminale
Nathan/Ernst Klett
Prix non communiqué

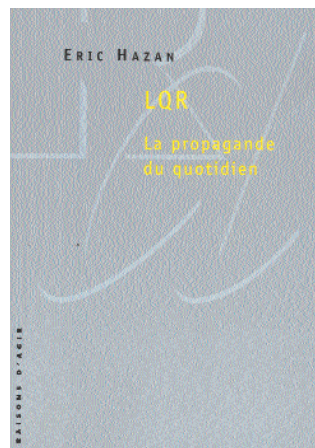
LA LANGUE
DU III^E REICH

Le philosophe allemand Victor Klemperer s'attacha dès 1933 à l'étude de la langue et des mots employés par les nazis. En puisant à une multitude de sources (discours d'Hitler ou de Goebbels, journaux, livres, conversations...), il a pu examiner la destruction de l'esprit et de la culture allemands par la novlangue nazie. En tenant

ainsi son journal il accomplissait aussi un acte de résistance et de survie. En 1947, il tirera de son travail ce livre : *LTI, Lingua Tertii Imperii, la langue du III^e Reich*, devenu la référence de toute réflexion sur le langage totalitaire. La lecture de ce livre montre combien le monde actuel a du mal à se guérir de cette langue contaminée. Aucune langue n'est à l'abri de nouvelles manipulations.

LTI, LA LANGUE DU III^E REICH

Victor Klemperer
Pocket
373 pages, 12 €

LA PROPAGANDE
AU QUOTIDIEN

La *lingua quintae respublicae* (LQR) travaille chaque jour à la domestication des esprits. On la trouve dans les journaux, les supermarchés, les transports en commun, le 20 heures des chaînes de télévision. Par imprégnation lente, la langue du néolibéralisme s'installe : plus elle est parlée, et plus ce qu'elle promet se produit dans la réalité. Créée et diffusée par les publicitaires et les économistes, reprise par les politiciens, la LQR est devenue l'une des armes les plus efficaces du maintien de l'ordre.

Ce livre décrypte les tours et les détours de cette langue omniprésente, décrypte ses euphémismes, ses façons d'essorer les mots jusqu'à ce qu'ils en perdent leur sens. Désormais, il n'y a plus de pauvres mais *des gens de condition modeste*, plus d'exploités mais

des exclus, plus de classes mais *des couches sociales*. C'est ainsi que la LQR substitue aux mots de l'émancipation et de la subversion ceux de la conformité et de la soumission.

LQR, LA PROPAGANDE AU QUOTIDIEN

Eric Hazan
Éditions Raison d'agir
122 pages, 6 €

PRÈS DE CHEZ SOI

Paru le 20 avril, le livre *Votre voisin n'a pas de papiers* est un recueil de vingt-cinq histoires, vingt-cinq témoignages de personnes étrangères, qui ressemblent à celles qui vivent près de chez soi. Des gens qui ont le droit de vivre en France, parfois depuis vingt ans, mais sont privés du droit d'y travailler. Ils racontent leurs déconvenues, leurs espoirs, leur désespoir face aux obstacles qu'ils doivent affronter pour bénéficier de droits aussi élémentaires que celui de l'accès aux soins, celui de vivre en famille ou tout simplement celui d'être entendus.

VOTRE VOISIN N'A PAS DE PAPIERS

La Fabrique, Paris 2006
208 pages, 15 €
lafabrique@lafabrique.fr

LE TÉLÉPHONE
DES ENFANTS

Un mobile est aujourd'hui beaucoup plus qu'un simple téléphone. Il permet à votre enfant de prendre des photos, de tourner des petits films, de surfer sur Internet, de jouer, de consulter des blogs ou de participer à des chats. Que votre enfant ait déjà un téléphone mobile ou que vous envisagiez de l'équiper, ce guide est fait pour les parents. Vous vous posez sans doute certaines questions sur l'utilisation que fait votre enfant de son mobile. Connaît-il les règles de vie en société ? Est-il prudent dans la rue quand il téléphone ? Comment lui apprendre à gérer son budget ? Donne-t-il son numéro à n'importe qui ? Sait-il comment réagir en cas de vol de son mobile ? Comment l'empêcher d'accéder à des sites qui ne lui sont pas destinés ? Au-delà des actions engagées par les pouvoirs publics et les opérateurs de télé-



phonie pour un développement responsable du mobile dans la société, ce guide vous apporte, en tant que parent, un éclairage et des conseils très pratiques pour que votre enfant utilise son téléphone mobile avec responsabilité et sécurité.

VOTRE ENFANT ET LE TÉLÉPHONE MOBILE

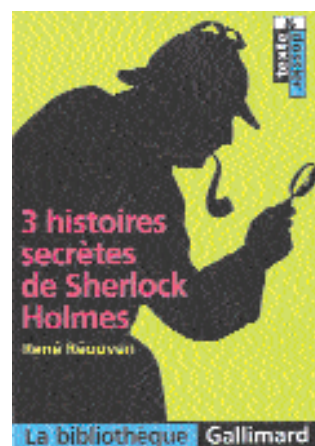
Guide à l'usage des parents
Claude Allard & l'UNAF
Éditions Autrement
57 pages, prix non communiqué

GENRE POLICIER

Présentant le personnage de Sherlock Holmes à la lumière des passions qu'il a suscitées, l'accompagnement pédagogique fait prendre la mesure du phénomène littéraire. Chaque nouvelle se voit consacrer un arrêt sur lecture, où sont explorés les rouages narratifs du genre policier et les variations liées à l'écriture du pastiche. Recommandés pour le collège.

3 HISTOIRES DE SHERLOCK HOLMES

René Rouven
Gallimard
coll. : la Bibliothèque
174 pages.



UN LIVRE INDIGESTE POUR L'AGRO- ALIMENTAIRE

Fabiola Flex
N'AVALONS PAS N'IMPORTE QUOI !
Éditions Robert Laffont, 2006
169 p. 18,00 €

Derrière des slogans efficaces, prometteurs d'aliments capables d'améliorer la santé, se cache une réalité plus pragmatique. Sous prétexte d'alléger ou d'enrichir ses produits, l'industrie alimentaire s'active surtout à s'enrichir et alléger le porte-monnaie du consommateur.

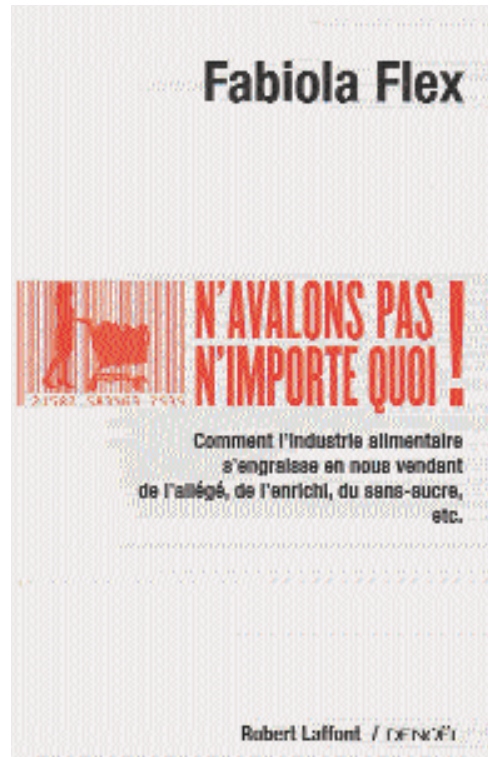
Au mois de septembre dernier est parue une enquête de Fabiola Flex sur les arrières-cuisines de l'agroalimentaire, qui nous concocte la nourriture que nous ingérons tous, sans exception, quotidiennement, et que nous piochons dans les rayons épicerie, diététique ou frais. Personne n'a entendu parler de cet ouvrage car pratiquement aucune presse, pas même celle d'ordinaire si empressée à nous abreuver de conseils diététiques, ne s'en est fait l'écho. Et pour cause : Fabiola Flex met les pieds dans le plat et n'hésite pas à citer les marques et les géants industriels qui les regroupent, pour en dénoncer les turpitudes. La presse, moins soucieuse d'informer ses lecteurs que de ménager ses annonceurs, a donc renvoyé le livre à l'office.

RECETTE DE BASE

Pourtant, Fabiola Flex sait de quoi elle parle. Diplômée de l'École supérieure Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), l'auteur de ce brûlot boycotté a travaillé deux ans pour Unilever France (Boursin, Fruit d'or, Pro-Activ, Knorr...) où elle a participé à l'élaboration des recettes et aux tests du consommateur, lors desquels on détermine jusqu'où il est possible d'aller pour lui faire avaler n'importe quoi au moindre coût, tout en lui soutirant le maximum. Cette recette de base de l'agroalimentaire, nous l'avons tous à l'esprit, et c'est bien pour cela que, dans la mesure du possible, nous évitons les produits les moins chers, sous-marques ou sans marque... et préférons les marques *de qualité*. Or, ces dites marques, conscientes du label que nous leur conférons et qui sur-communiquent en ce sens, mettent au point les stratégies les plus perverses pour vider notre porte-monnaie tout en nous laissant croire qu'elles s'activent pour notre bien : quelle que soit la qualité, la recette de base reste inchangée.

MANGEZ DES FRUITS !

« À Paris, un enfant sur deux ne consomme ni fruit ni légume au cours des repas et ne boit pas d'eau de la journée ». Partant de ce constat, la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris relance son programme de sensibilisation *Croc'Futé*. Il s'adresse aux écoles maternelles qui recevront les 27 avril, 11 mai et 1^{er} juin, des fruits frais, brut ou découpés, ainsi que des supports pédagogiques.



PEUT NUIRE GRAVEMENT À LA SANTÉ

La nouvelle génération d'aliments se soucie, nous dit-on, de la santé du consommateur. Les géants de l'agroalimentaire partent en guerre contre l'obésité, la constipation, l'anémie, le stress, l'excès de cholestérol, les accidents cardio-vasculaires... Pour ce faire et pour un peu plus cher, ils enlèvent bruyamment du sucre ou du sel et rajoutent tout bas du gras – ou inversement –, du calcium à gogo – inutile à moins de souffrir de rachitisme –, des vitamines à tour de bras, des oméga 3, des oméga 6, des phytostérols, des bactéries, des minéraux... Si la plupart de ces retraits et de ces ajouts s'avèrent inefficaces, voire totalement inutiles et seulement plus onéreux, le problème reste que certains excès peuvent s'avérer dangereux : les phytostérols perturbent fortement l'absorption de certaines vitamines, un équilibre très précis entre oméga 6 et oméga 3 est impératif, trop de vitamines A et D ou de minéraux peuvent s'avérer très dangereux, etc. Sur un certain nombre de ces produits, il n'est en outre pas assez précisé qu'ils ne s'adressent qu'à une catégorie limitée de consommateurs et non pas à toute une famille.

À METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS

Toujours est-il que nous faisons partie d'une population parmi les mieux nourries du monde et que nous n'avons pas besoin de produits allégés ou enrichis. À trop écouter les conseils nutritionnels de l'industrie alimentaire, nous risquons de souffrir d'excès plus que de carences. Le yaourt nature de base, par exemple, est ce qu'on trouve de meilleur parmi toute la gamme proposée. Pas besoin de l'enrichir ni de le dégraisser ! Si néanmoins nous persistons à nous croire déficients, alors sachons faire le tri entre ce qui est réellement efficace et ne présente aucun risque, et ce qui relève de la fumisterie ou de l'attrape-nigaud. C'est là que *N'avalons pas n'importe quoi* de Fabiola Flex s'avère incontournable. Vous y retrouverez toutes vos marques préférées : Candia, Lactel, Danone, Neslé, Kellogg's, Bio/Activia, Actimel, Taillefine, Fruit d'or, Pro-Activ, S'Huber, Knorr, Kit-Kat, Kinder, Pim's, Bridélice etc. etc. Vous saurez pour qui elles nous prennent. Commandez-le chez votre libraire, vous le dévorerez avec avidité et vous consommerez ensuite *intelligent*.

Hélène Cée

VOIR ET COMPRENDRE LA PÉDAGOGIE DE GERMAINE TORTEL

PARIS S'EXPOSE À L'HÔTEL DE VILLE

Bertrand Delanoë, maire de Paris, et Maurice Quénet, recteur de l'Académie Paris, la main dans la main, invitent à l'exposition **REGARDS D'ENFANTS SUR PARIS**, illustrant la force d'une pédagogie qui accorde toute son attention à l'expression de l'enfant, sous une forme orale, écrite ou artistique. Cette pédagogie, c'est celle de Germaine Tortel (*Liaisons laïques* n° 269, octobre 2003), inspectrice des écoles maternelles (1896-1975), qui apprenait aux enfants à voir et à penser.

Il faut savoir gré à Éric Ferrand, adjoint au maire chargé de la vie scolaire, d'avoir initié la réalisation de cette exposition qui autorise une fois encore les collaboratrices de Germaine Tortel à sortir de leur réserve, ces pein-

tures et dessins d'enfants qui nous révèlent, au-delà de leur regard merveilleux sur la ville, tout l'intérêt de cette pédagogie bien peu pratiquée.

Cependant, entendre, lors de l'inauguration, l'hommage rendu à la pédagogie de Germaine Tortel, par Edouard Rosselet, inspecteur d'académie, ne manque pas de saveur quand on mesure la pratique en vigueur aujourd'hui dans les écoles, et le sort réservé aux classes APAC dans l'Académie de Paris (lire en page 9 notre écho sur le sujet).

Ensemble de réalisations d'enfants, de vidéos, de documents historiques.

du samedi 29 avril
au samedi 20 mai 2006
Salon des tapisseries
de l'Hôtel de Ville
Entrée libre

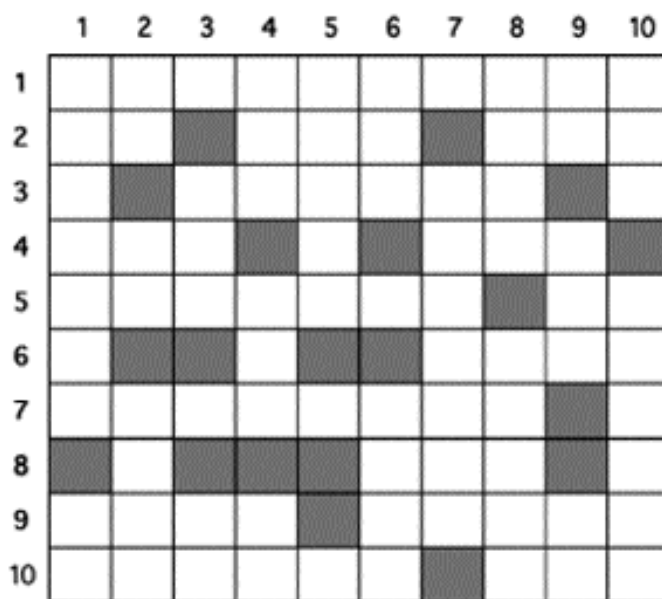
30



LES MOTS CROISÉS

de Sylvie Antonin

sur le thème des élus parisiens



GRILLE n° 280

HORIZONTALEMENT

1. Dinde à roulette. **2.** Éclat de riz – à moi – bas. **3.** Bon pour la culture. **4.** Île – école bilingue. **5.** Ne manque pas d'une certaine éducation – coordination. **6.** Accords de paix. **7.** Voix de la France à Paris. **8.** Du piquant. **9.** À eau, le plus souvent – certains l'appellent Jacques. **10.** Préfère le vélo – se donne mais peut monter.

VERTICALEMENT :

1. Les anti restent de droite – vieille bombe. **2.** Tapé dans l'œil – morceau de tissu – fit reluire. **3.** En Ligurie – donne le choix. **4.** Peut dater de trente ans – ne se laissa pas faire – à six ans. **5.** Politique de Baupin. **6.** Pas tout à fait anar – numéro d'identité. **7.** Pour blason terni. **8.** Itinéraire de découverte – assaisonnât. **9.** Tapé dans l'œil – ami de Maupassant – meilleure version. **10.** Union d'apparence – pas bon à la culture.

La solution dans notre prochain numéro.

SOLUTION DE LA GRILLE DU N° 279

HORIZONTALEMENT : 1. Kärcher ; PC. 2. AIO ; help. 3. lecture. 4. olé ; les ; ND. 5. si ; exulte. 6. tac ; suel. 7. limite ; Ra. 8. set ; savon. 9. Étretat ; No. 10. lessiveuse.
VERTICALEMENT : 1. kilos ; El. 2. élitiste. 3. race ; amers. 4. cit ; cités 5. houle ; ti. 6. Rex ; esav. 7. rhésus ; ATA. 8. lu. 9. planterons 10. CP ; Delanoë.

Œuvre collective
École de Paris XIII^e, section de grands
LA PROMENADE DANS PARIS (détail)
vers 1960, 43 x 41 cm
Gouache sur papier

